Bulletin Municipal Janvier 2020

TRÉBAS LES BAINS

Brumes sur le Tarn

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Notre mandat s'achève dans quelques semaines. Durant cette période préélectorale, soumise aux règles du code des élections, je ne ferai pas de bilan de fin de mandat. Nul besoin de cela, la richesse de nos bulletins municipaux, de notre site internet, et surtout la présence des élus à vos côtés mettent en exergue le dynamisme et la réussite de notre commune.

En mars prochain, je ne solliciterai pas le renouvellement de mon mandat de maire. Durant dix-neuf ans, j'ai accompli la mission que vous m'avez confiée sans ménager ma peine ni mon temps, en essayant de donner le meilleur de moi-même. Même si cela m'a demandé des sacrifices, tant sur le plan personnel que familial, cette expérience a été des plus enrichissantes. Je peux vous dire à quel point toutes ces années ont représenté pour moi un parcours exaltant, riche de découvertes et d'expériences. En effet être maire, c'est exercer le plus beau des mandats. Pour cela, je vous suis reconnaissante. C'est une responsabilité lourde mais passionnante.

L'échéance qui s'annonce marque, pour moi, la fin d'un cycle, comme j'en ai déjà connu. Ainsi va la vie.

Je voudrais remercier tous ceux qui durant toutes ces années ont contribué à faire évoluer notre commune afin que chacun y trouve sa place et s'y sente bien : les élus, le personnel communal, les associations, les acteurs professionnels et sociaux. Mais aussi vous tous, qui par vos idées et vos critiques constructives, nous ont permis de donner à la commune de Trébas tout le rayonnement qu'elle connait aujourd'hui.

Je souhaite pour le prochain mandat que des personnes de qualité acceptent de prendre des responsabilités dans l'action publique et s'engagent dans un esprit de rassemblement, en gardant toujours comme objectifs la recherche de l'intérêt général et le respect de chacun d'entre nous. La vie communale a besoin de continuité, mais aussi de souffles nouveaux apportés par le renouvellement des élus. Personne n'est irremplaçable. D'autres viendront, avec d'autres profils, avec leurs qualités propres, et feront progresser la commune. C'est ce que j'espère ardemment.

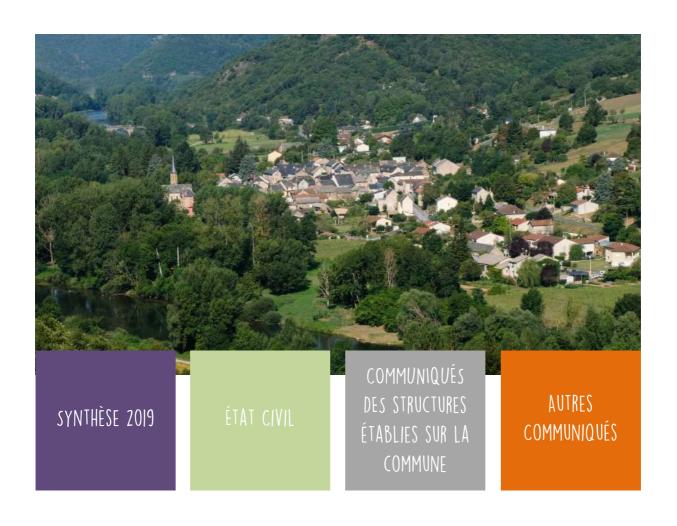
Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2020, santé, bonheur, et confiance en l'avenir.

Patricia BOUSQUET

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE	р 4
Synthèse 2019	p 5
État Civil	p 22
Communiqués des structures établies sur la commune	p 23
Autres communiqués	р 29
LA VIE ASSOCIATIVE	p 42
AJAMAVAT	p 43
Amicale du Trébas Football Club	p 44
Association des Parents d'Élèves des Écoles de Trébas et Villeneuve sur Tarn	p 45
Association des Producteurs Associés des Pays Tarnais	p 46
Club Arc En Ciel	p 47
Comité des Fêtes	p 48
M.J.C	p 49
Pétanque	p 50
Trébas Culture et Loisirs	p 51
Trébas Football Club	p 52
Les numéros de téléphone utiles	n 54

LA VIE COMMUNALE



SYNTHÈSE 2019

LES NOUVEAUX VESTIAIRES DE FOOT

es nouveaux vestiaires de football sont terminés et utilisés par le Trébas Football Club depuis le début de la nouvelle saison sportive. Ils sont en accord avec les plans initiaux de l'architecte, avec deux vestiaires de 15m² pour les équipes, un vestiaire pour l'arbitre, un WC, et un bureau.

Dans le courant du mois d'octobre, le responsable des équipements de la Ligue de Football d'Occitanie est venu contrôler la conformité de l'ensemble, notamment en termes de surface, de sécurité, et même du nombre de pommeaux de douche disponibles.

Une fois le dossier validé, le Fonds d'Aide au Football Amateur va pouvoir verser à la commune la subvention promise s'élevant à 11.000€.

Le responsable de la Ligue a profité de sa visite pour catégoriser le terrain municipal Pierre-Henri Andrieu. Celui-ci est aussi dans les clous du point de vue de la sécurité et, malgré ses dimensions réduites (95m x 55m au lieu de 100m x 60m), entre dans la dernière catégorie permettant la pratique du football au niveau actuel du club (et même plus).



Avant travaux



Après travaux

MATÉRIEL COMMUNAL : UN NOUVEAU TRACTEUR

eut-être l'avez-vous déjà remarqué, la commune s'est dotée cet été d'un nouveau tracteur. Celui-ci, d'une valeur de 10.000 €, est neuf. Outre de nombreux problèmes techniques (direction et relevage notamment), l'ancien tracteur n'était plus conforme aux normes de sécurité.

Nos employés municipaux ont rapidement adopté ce nouveau véhicule municipal pour leurs nombreux travaux, ramassage des déchets verts, récolte des poubelles, transport de matériel divers, etc...

L'IMPASSE DE LA GARE : UN ESPACE RÉAMÉNAGÉ

es travaux de l'impasse de la gare réalisés par l'Entreprise CHIFFRE TP (du rond-point jusqu'à l'entrée de la maison de retraite) ont démarré en décembre 2018 et se sont terminés au mois de mars 2019. Ils ont été réalisés en 3 étapes, 1- rénovation d'une partie du réseau d'eau potable prise en charge par le syndicat d'adduction d'eau potable de Valence-Valdériès, 2- réhabilitation du réseau d'assainissement collectif et 3- réaménagement de l'espace public par la création de trottoirs, de zones de parking, d'espaces verts, et reprise de la voirie.

Une lettre a été adressée à l'ensemble des riverains avant le commencement du chantier pour leur expliquer précisément les différentes phases de travaux qui allaient se succéder. Le

but était d'occasionner le moins de désagréments possibles et, pour cela, de leur permettre de s'organiser au mieux tout au long de la durée du chantier.

Ce projet d'aménagement global, mis en œuvre dans le but de transformer l'impasse de la gare en un espace public plus sécurisé et agréable à vivre, a été étudié en valorisant la cohabitation des différents modes de déplacements, piétonniers et motorisés, tout en prenant en compte le stationnement des véhicules.

Pour redonner du cachet à ce quartier, des plantations ont été effectuées à plusieurs endroits en privilégiant les espèces les moins gourmandes en eau. Les photos ci-dessous illustrent le secteur avant et à la fin des travaux.







Après travaux

LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE L'ÉPICERIE

es travaux d'accessibilité de l'épicerie à tous les publics ont été réalisés au cours du mois de janvier 2020 par l'entreprise ROUSSET de Cadix. À l'extérieur, une rampe d'accès en pente douce, assez large pour laisser circuler un fauteuil ou une poussette a été créée. Au niveau de la porte d'entrée, l'accès a été aplani pour permettre une manœuvre en fauteuil sans effort. À l'intérieur, un poteau a été enlevé pour faciliter la

circulation dans l'épicerie à toutes les personnes à mobilité réduite (personnes en fauteuil roulant, femmes enceintes, personnes âgées, personnes avec une poussette ou personnes souffrant de fracture).

En parallèle à ces travaux, une canalisation d'assainissement posant de nombreux soucis à l'intérieur de ce bâtiment a été reprise pour permettre un bon écoulement des eaux usées jusqu'au réseau collectif.

LA BASE DE LOISIRS

ette année encore la plage de Trébas a été labellisée « Pavillon Bleu ». Créé en 1985, ce label symbolise l'engagement des communes pour leur action en faveur de l'environnement, et récompense chaque année les collectivités qui font des efforts en matière de gestion environnementale. Une fierté, donc, pour notre commune, mais aussi et surtout la récompense d'un investissement financier et humain de longue date, puisque c'est la sixième année que la commune de Trébas voit flotter le drapeau bleu au-dessus de son territoire.

Trébas, village touristique qui voit sa population tripler en période estivale, a su dynamiser sa base de loisirs et sa baignade en eaux vives pour attirer toujours plus de monde. L'obtention du label « Pavillon Bleu » a renforcé cet attrait touristique, d'autant plus qu'à ce jour seulement 2 communes tarnaises (Trébas et Rivières) détiennent cet éco-label de qualité des eaux de baignade.

La commune a à cœur de pérenniser cela, et chaque année elle s'évertue, par des efforts d'aménagement et d'entretien de cet espace, à répondre à des critères de labellisation de plus plus stricts concernant points: en l'environnement général de la commune, la gestion exemplaire de l'eau, une gestion adéquate des déchets, et des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Cette année, une attention particulière a été portée sur l'aménagement de la base de loisirs (tables pique-nique supplémentaires, réfection des barbecues), la propreté de la

plage et ses abords (distribution de sachets pour déjections canines et de cendriers), mais aussi sur la sensibilisation à l'environnement par le biais de promenades sur les berges à la découverte de la loutre et du castor animées par un agent du Syndicat Mixte de Rivière Tarn. Cet été, la canicule aidant, la plage et sa base de loisirs ont été appréciées par les touristes, mais aussi par les « locaux », à la recherche d'une baignade en piscine naturelle et de multiples activités qu'offre cet espace : tennis, basket, handball, pétanque, football, pêche, randonnées, boîte à livres, canoë-kayak, jeux gonflables, parcours de découverte de la nature...

La conclusion de l'audit de la commission Pavillon Bleu est d'ailleurs sans puisqu'elle met en avant la qualité des équipements et des infrastructures garantissant un accueil sécurisé, mais également un bon niveau d'information aux usagers. Elle souligne aussi de nombreux points positifs, notamment une analyse renforcée des eaux de baignade (analyses par l'Agence Régionale de Santé et le Syndicat Mixte Rivière Tarn), les toilettes sèches, le parcours nature et un programme d'actions environnementales participatif dynamique.

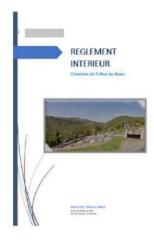
Un bel encouragement pour la commune qui garantit ainsi aux visiteurs et locaux une excellence environnementale en faveur du développement durable. La candidature pour 2020 a d'ores et déjà été envoyée! Rendezvous l'été prochain!



DES AMÉNAGEMENTS AU CIMETIÈRE

fin de répondre au souhait général et présenter une offre complète, conformément aux travaux votés, le cimetière s'est enrichi de quatre réalisations :

- Un columbarium.
- Un jardin du souvenir,
- Un caveau d'attente,
- Un ossuaire.



L'ensemble devrait être opérationnel pour compter du 1^{er} février 2020.

Un règlement intérieur du cimetière a été rédigé. Il est consultable et disponible en Mairie ainsi que sur son site internet officiel. Il fixe l'ensemble des règles à observer en ce lieu.

Quelques définitions :

- **★ Le columbarium** est une structure constituée de cases dans lesquelles sont déposées les urnes funéraires contenant les cendres des disparus.
- **★ Le jardin du souvenir** est un espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation.
- **★ Le caveau d'attente** est destiné à accueillir temporairement et après mise en bière le corps des personnes en attente de sépulture.
- **★ L'ossuaire** désigne la partie du cimetière où la municipalité place les restes des disparus dont la concession est arrivée à terme. Ainsi, lorsqu'une concession est reprise et que personne n'a réclamé les restes de la personne qui y est inhumée, ces derniers sont alors placés dans l'ossuaire.



Exemple de Jardin du souvenir





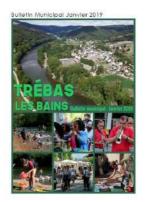
VOLET COMMUNICATION ET SITE INTERNET

e site internet de la commune consultable à l'adresse http://www.mairietrebaslesbains.fr est un lien avec les habitants de Trébas, mais il est également une vitrine pour les touristes, visiteurs ou futurs habitants de la commune. Nous vous y proposons les actualités de la commune, les informations démarches pratiques et administratives. Cette plateforme communication s'avère aujourd'hui absolument nécessaire et les mises à jour régulières vous permettent de disposer d'informations utiles.

Partager et adapter l'information avec le plus grand nombre est toujours une réelle préoccupation ; c'est pourquoi l'équipe reste attachée aux deux bulletins municipaux, en janvier et juillet de chaque année, édités en version papier.

Bulletins 2019





DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES ET D'EAUX USÉES

ne réflexion est lancée sur la problématique de la gestion des eaux claires parasites dans le cadre du projet de nouveau lotissement communal mais, également, suite à des problèmes de débordements de réseaux dans des caves individuelles recensés dans certains quartiers du village. Un diagnostic de l'ensemble des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées va donc être prochainement engagé dans le but de déterminer les secteurs où les eaux claires parasites* peuvent être extraites du réseau d'assainissement sans engager des coûts exorbitants pour la commune.

Le bon fonctionnement de la station d'épuration est assujetti à ne pas recevoir une quantité trop importante d'eaux claires parasites permanentes (qui ne sont pas des eaux de pluies périodiques mais des eaux de nappe, d'infiltration, de ruissellement...) C'est pourquoi, même si dans le projet du futur lotissement sont créées deux zones vertes destinées à la rétention des eaux pluviales, il est important d'anticiper en parallèle sur la réduction, dans les collecteurs, du volume des eaux claires parasites permanentes en provenance, en grande quantité, du versant nord du village.

Dans la planification et l'aménagement du territoire, la gestion des eaux claires parasites est une composante essentielle qui impose une adaptation au cas par cas.

- *Les eaux claires parasites sont de plusieurs ordres :
- les eaux claires parasites permanentes : eaux de nappe, d'infiltration, de ruissellement.
- les eaux claires parasites périodiques : eaux de pluie.

UN PEU DE LUMIÈRE SUR L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

uite à plusieurs demandes, nous vous rappelons les horaires d'extinction de l'éclairage public :

Horaire d'été :

- du 1^{er} mai au 15 septembre à partir de 1h00 du matin.
- sur la base de loisirs du 1^{er} juillet au 31 août à 2h00 du matin.

Horaire d'hiver :

- du 15 septembre au 30 avril de minuit à 6h00 du matin.



L'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit permet de réduire la consommation d'énergie, ainsi que de limiter l'usure des consommables des lampadaires. Ainsi, l'extinction de 5 à 6 heures par nuit réduit la

consommation électrique d'environ 50%, et permet de réaliser des économies substantielles pour le budget de notre commune. En plus des avantages financiers, l'extinction participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette solution présente également l'avantage de limiter l'impact de la lumière artificielle sur l'environnement nocturne et d'améliorer le respect des rythmes écologiques, en réduisant la pollution lumineuse pour les riverains, la faune et la flore.



LA STATION D'ÉPURATION



a station d'épuration par filtres plantés de roseaux d'une capacité de **750 équivalents habitants** fait l'objet des visites de suivi réalisées par le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (S.A.T.E.S.E) du Conseil Départemental. Des bilans de fonctionnement sur 24 heures qui permettent de vérifier les performances épuratoires de l'installation ont été établis conformément à la réglementation en vigueur.



Les analyses physicochimiques sur les effluents sont réalisées par le Laboratoire Départemental d'Analyses du Tarn.

Depuis sa mise en service, les résultats répondent aux objec-

tifs réglementaires imposés par la loi.

♦ Les résultats 2019 :

DBO5 en sortie de station : 29 mg/l

Norme <35mg/l

DBO5 rendement de la station : 97,4%

Norme >60%

DCO en sortie de station : 141 mg/l

Norme <200mg/l

DCO rendement de la station : 80,4%

Norme >60%

MES rendement de la station: 80,8%

MES >50%

DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES: Matières en Suspension

♦ Prime à la performance épuratoire

La conformité de ces résultats permet à la collectivité d'accéder à la prime à la performance épuratoire allouée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le montant de l'aide attribuée à la commune sur le budget 2019 en fonction des bilans est de 3431 €.

♠ Raccordement des eaux usées issues du village de Villeneuve-sur-Tarn sur la station d'épuration de Trébas

Les eaux usées du bourg de Villeneuve sur Tarn sont raccordées depuis la mi-octobre 2019 sur la station d'épuration de Trébas. Le branchement est réalisé par le biais d'un poste de relevage installé, côté Villeneuve, à proximité de l'école. Le réseau de transfert a été placé en encorbellement sur le pont par une équipe de cordistes spécialistes dans ce domaine de travaux (voir photos page suivante). Le raccordement final s'effectue au niveau du poste de relevage de la commune de Trébas situé avant la station d'épuration.

Une convention ayant pour objet de définir les engagements respectifs des deux collectivités sur le long terme a été signée, elle a été rédigée avec l'appui du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) du Conseil Départemental du Tarn. La commune de Trébas autorise la commune de Curvalle à déverser dans son réseau d'assainissement public (au niveau du poste de relevage à l'entrée de la station d'épuration) les effluents en provenance du réseau public d'assainissement des eaux usées du village de Villeneuve sur Tarn selon des critères techniques et financiers prédéfinis. La capacité maximum admissible est arrêtée à 100 équivalents habitants. La contribution financière de la commune de Curvalle prend en compte les frais de fonctionnement des ouvrages utilisés en commun (frais d'électricité, d'eau, de téléphonie, de fournitures, de carburant, de véhicule, d'assurance, de personnel, d'entretien, des frais de maintenance, d'analyses

renouvellement du matériel, etc.) et les frais d'investissement des ouvrages utilisés en commun (l'amortissement, les intérêts, les emprunts en cours et tous travaux d'investissement, de renouvellement et de gros entretiens futurs supplémentaires sur la station d'épuration, leur accès et le réseau commun entre le point de livraison et la station d'épuration).

Les cordistes au travail sur le pont de Villeneuve sur Tarn pour l'installation, en encorbellement, de la canalisation de refoulement des eaux usées – octobre 2019





Page 11

- Le recensement de la population de la commune de Trébas aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020
- Vous recevrez donc la visite de Clémence Marietta, agent recenseur nommé par la commune. Sous l'égide de l'Insee, Clémence est chargée de procéder à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants. Nous vous demandons de lui accorder le meilleur accueil.

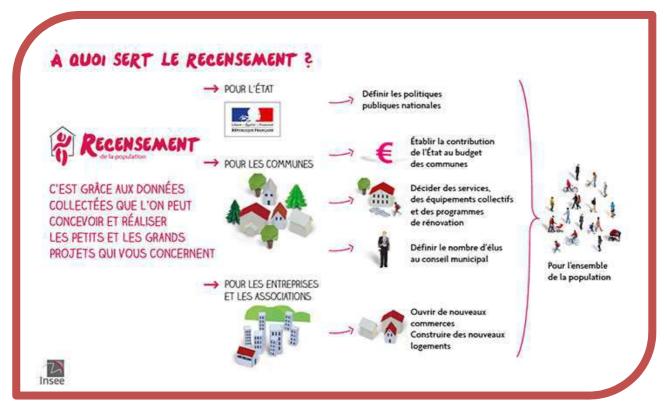


► Le recensement, à quoi ça sert ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin,...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe!



 Inscription sur les listes électorales pour les élections municipales : jusqu'au 7 février 2020

L'inscription sur les listes électorales, même si elle est obligatoire, relève d'une démarche volontaire de l'électeur qui doit déposer luimême sa demande d'inscription ou de modification.

Pour être inscrit sur la liste électorale, deux conditions cumulatives sont nécessaires :

- avoir la qualité d'électeur, c'est-à-dire être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.
- Il faut également avoir une attache avec la commune, c'est-à-dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y être contribuable depuis au moins deux ans.

Pour voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il faut être inscrit ou avoir demandé son inscription sur les listes électorales de la commune au plus tard le vendredi 7 février 2020. En effet, à compter de cette année, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant chaque scrutin.

Les personnes concernées :

- arrivées sur Trébas
- ayant acquis la nationalité française, une procédure d'inscription d'office est mise en place pour les personnes obtenant la nationalité française à partir de 2019
- ayant atteint ou allant atteindre l'âge de 18 ans (une procédure d'inscription d'office est mise en place)
- ressortissants de l'Union européenne pouvant voter aux élections municipales et européennes.





Octobre Rose

utre ce qui a été développé précédemment, les autres délibérations prises auront été :

- Convention de mise à disposition de la licence IV, propriété de la commune, au gérant du bar-restaurant La Source. À ce document, est assortie une convention de mise à disposition du matériel professionnel appartenant à la commune. Elle précise que l'entretien de ce matériel (dont la liste est annexée) est du ressort du bénéficiaire. Une autorisation d'utilisation du domaine public à des fins de terrasse est également notifiée. La convention annuelle ne sera pas renouvelée par tacite reconduction. La convention est établie pour 12 mois. Elle prend effet au 01/02/2019 et s'applique jusqu'au 31/01/2020.
- Délibération choix bancaire pour contracter l'emprunt pour réaliser l'opération « Vestiaires de foot » avec renégociation de l'emprunt contracté en 2007 pour un montant de 164 872,68 €, une durée d'amortissement de 10 ans et un taux fixe de 1,46%.
- Adhésion au Centre de loisirs Intercommunal de la Communauté des Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois. Les enfants de Trébas peuvent bénéficier des activités proposées au centre de loisirs intercommunal du Fraysse pendant les périodes de vacances scolaires. La commune de Trébas s'engage à verser à la CCMAV une participation financière au fonctionnement de l'ALSH. Le montant de la participation de la commune est égal à 50% de la différence entre le tarif interne à la CCMAV et le tarif applicable aux communes non adhérentes.

La CCMAV transmettra, en fin d'année, à la commune un état présentant pour chaque enfant résidant sur son territoire, le nombre de journées effectuées, le tarif appliqué et la différence revenant à la commune.

La commune procèdera alors au règlement de sa participation, par virement, dès réception de cet état récapitulatif.

La convention est établie pour 12 mois. Elle prend effet au 01/01/2019 et s'applique jusqu'au 31/12/2019

- Rétrocession d'une concession du cimetière à la commune avec accord des propriétaires. Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, la commune en devient propriétaire contre le remboursement de la somme de 330,00 €.

- Vote et maintien du taux des quatre taxes locales. Comme l'année dernière, pas d'augmentation des taux d'imposition par rapport à 2018 et donc reconduction à l'identique sur 2019.
- Adhésion au service Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Association des Maires et des Élus locaux du Tarn. Le règlement européen 2016/679 dit «RGPD» entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéguation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn présente un intérêt certain.
- Acquisition d'un terrain appartenant à Électricité de France (Parcelle A704) pour clarifier un droit de passage communal établi sur une propriété privée. La vente fera l'objet d'une rétrocession à l'euro symbolique à la commune de Trébas qui prendra à sa charge les frais d'actes liés à cette acquisition.
- Demande de subvention au Fonds de Développement Territorial (FDT) 2019 auprès du Département, au taux maximal espéré, pour la réalisation des travaux nécessaires à la réfection de la voirie communale.
- **Demande de subvention** au Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local (FAVIL) 2019 auprès du Département, au taux maximal espéré, pour la réalisation des travaux nécessaires à la réfection de la voirie communale.
- Remboursement du montant de la participation au ramassage scolaire d'un montant de 80 euros pour l'année 2018-2019 pour les 10 enfants domiciliés à Trébas et se rendant dans les écoles de Trébas et Villeneuve-sur-Tarn.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet et actualisation du tableau des effectifs de la commune pour la mission effectuée dans le service entretien

des locaux. (Cela correspond à la titularisation d'un poste jusqu'à présent en CDD).

- Prêt court terme crédit relais afin de financer la trésorerie en attendant le versement des subventions de l'opération vestiaire de football pour une somme de 90000 euros :
- Durée: 24 mois
- > Taux d'intérêt variable :
 - Euribor 3 mois + marge de -0,311 % soit 0,70 % au jour de la proposition
 - (en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro)
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- ➤ Frais de dossier : 300,00 €
- Convention de prestation de service du Syndicat Mixte Rivière Tarn pour la surveillance de baignade 2019. Elle a pour objet de définir les conditions par lesquelles ce dernier assure la prestation de surveillance de la baignade aménagée de Trébas afin que l'ensemble des communes du territoire puisse bénéficier d'une surveillance 7 jours sur 7 et d'un même niveau de sécurité.
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux du cimetière qui consisteront en l'installation d'un columbarium de 6 cases permettant d'accueillir les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées, la création d'un jardin du souvenir, d'un ossuaire et d'un caveau d'attente.
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux à réaliser dans le cadre de l'accessibilité de l'épicerie.
- Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, l'Engagement l'Expertise et de Professionnel (RIFSEEP). Le montant est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes regard des critères au professionnels suivants:
- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception;
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions;
- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

La modulation est aussi à réaliser en fonction de l'expérience professionnelle qui est assimilée à la connaissance acquise par la pratique et repose sur :

- l'élargissement des compétences;
- l'approfondissement des savoirs;
- la consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste.
- Maintien du montant de la redevance assainissement collectif à 0,85€ par m3 d'eau consommée.
- Non exonération de la partie communale de la taxe d'aménagement pour les foyers bénéficiaires à un prêt à taux zéro. La taxe d'aménagement est un impôt local perçue par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que vous pouvez faire sur votre terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable).
- Vente de la parcelle A1538 située aux Clauzes représentant une surface de 138 m² pour un montant de 1000 euros.
- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes VAL 81 dans le cadre d'un accord local fixant à 34 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du l de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes membres	Population municipale	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Valence d'Albigeois	1 325	7
Saussenac	585	3
Sérénac	480	2
Saint-Grégoire	475	2
Trébas	414	2
Andouque	398	2
Cadix	231	2
Saint-Julien- Gaulène	211	2
Saint-Cirgue	208	2
Padiès	191	1

Crespinet	173	1
Faussergues	145	1
Assac	144	1
Lédas-et- Penthiès	143	1
Le Dourn	115	1
Saint-Michel- Labadié	95	1
Fraissines	92	1
Courris	81	1
Lacapelle- Pinet	75	1
Total des sièges répartis		34

- Opposition au transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la communauté de communes VAL 81 au 1^{er} janvier 2020. La loi du 7 août 2015 dite «loi NOTRe» prévoyait le transfert obligatoire aux Communautés de Communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

Ensuite, la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette Communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant le 1^{er} juillet 2019.

Les Communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence gestion des eaux pluviales urbaines n'est pas rattachée à la compétence assainissement.

En l'espèce, la Communauté de communes Val 81 ne dispose actuellement que de la compétence « assainissement non collectif » (SPANC), au titre des compétences facultatives et à ce jour, aucune étude n'a été lancée pour analyser les aspects tech-

niques, administratifs, organisationnels et financiers pour le transfert de cette compétence.

Par contre, la commune ne s'oppose pas au transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes VAL81. À compter du 1^{er} janvier 2020, cette dernière se substituera donc aux communes par le mécanisme de représentation-substitution au sein du syndicat mixte d'Adduction d'Eau Potable de Valence-Valdériès qui poursuivra l'exercice de cette compétence.

- Validation du transfert de la compétence « Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la communauté de communes VAL 81. Suite à l'entrée en vigueur du SCoT, les Communes ayant un PLU ou une carte communale sont concernées par la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT.
- Validation de la modification des statuts de la communauté de communes VAL 81 à compter du 1^{er} janvier 2020 afin de lui permettre
- de mettre ses compétences en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe concernant la compétence obligatoire « Eau potable », au 1er janvier 2020.
- de transférer 2 nouvelles compétences facultatives, soit « 3.5 Santé : toute action visant au maintien des services médicaux et paramédicaux sur le territoire communautaire », et « 3.6 Services publics de proximité : Toute action visant à maintenir des services publics de proximité sur le territoire communautaire ».
- de déplacer des compétences existantes, soit la compétence « Lecture publique » initialement inscrite en compétence optionnelle au point 2.3 intitulé « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » pour l'inscrire en compétence facultative:
- et la compétence « Actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance » initialement inscrite en compétence facultative, pour l'inscrire au point 2.4 dans la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », dans le groupe des compétences optionnelles.
- et enfin de procéder à une révision générale des statuts.

LE VOLET BUDGÉTAIRE COMMUNAL



Définition

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation.

Acte de prévision car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel le maire (organe exécutif de la collectivité locale) est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Sa structure

3 Budgets: Budget principal – Budget assainissement – Budget transport scolaire.

Et pour chaque budget :

Deux sections : Fonctionnement et Investissement. Elles structurent le budget de la collectivité.

<u>Section de Fonctionnement</u> : Elle inclut notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services.

<u>Section d'Investissement</u> : Elle a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

L'ensemble constitue le Budget primitif.

À ce budget primitif peuvent s'ajouter parfois en cours d'année un « budget supplémentaire » et/ou des «décisions modificatives», qui modifient et ajustent les prévisions et autorisations du budget primitif.

Sa composition

Les recettes :

Elles ont quatre origines différentes :

- Les impôts locaux : Ils ne financent pas que la commune, mais aussi le Département, la Région, et l'Intercommunalité. Les taux sont votés par le Conseil Municipal.
- Les dotations de l'Etat : Elles sont versées à chaque commune en fonction de différents critères. Ils comprennent les dotations et subventions de fonctionnement, les dotations et subventions d'investissements, les compensations d'exonérations et de dégrèvements législatifs et des réformes fiscales.
- Les emprunts: Les collectivités locales peuvent recourir à l'emprunt uniquement pour financer leurs dépenses d'investissement. C'est une compétence du Conseil Municipal qui peut la déléguer au Maire.
- Les revenus divers : Ils sont constitués des produits des services du domaine (loyers des différents logements et plus généralement la part payée par les usagers des services municipaux utilisés).

Les dépenses :

Elles sont de trois ordres : fonctionnement, investissement, et les remboursements d'emprunts.

- Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses de gestion courante avec l'entretien des rues, des espaces verts, des bâtiments communaux, l'achat de fournitures diverses, etc..., les salaires et charges sociales du personnel des différents services, les charges liées à l'action sociale, à l'enseignement, aux subventions aux associations, ...
- Les dépenses d'investissement accroissent la valeur du patrimoine, achat de terrains, de bâtiments, constructions, grosses réparations, achat de gros matériel, ...
- Le remboursement de l'emprunt se fait pour le capital dans la section investissement, et pour les intérêts dans la section de fonctionnement.

LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
310193,39 €	373243,79€	323191,81€	255627,53 €

ASSAINISSEMENT			
EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
34028,82 €	53078,52 €	47075,47 €	37540,18 €

TRANSPORT SCOLAIRE			
EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
15070,50€	17713,59 €	14066,00€	14065,84 €

LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

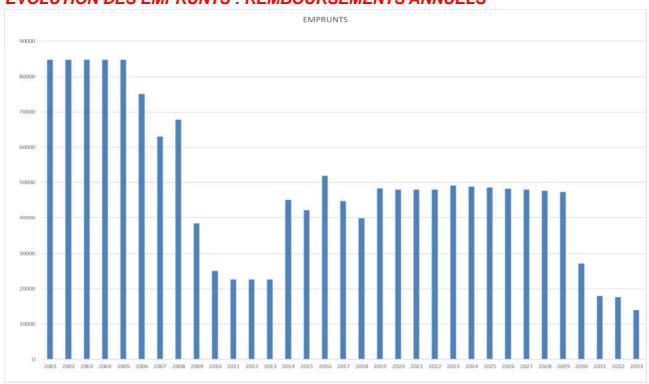
BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNE	MENT	INVESTIS	SEMENT
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
362962,11 €	362962,11 €	316182,20€	316182,20€

ASSAINISSEMENT			
EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
53691,30€	53691,30€	68722,16 €	68722,16€

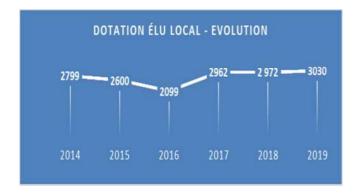
TRANSPORT SCOLAIRE			
EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Dépenses	Recettes
18644,00€	18644,00 €	17582,00€	17582,00 €

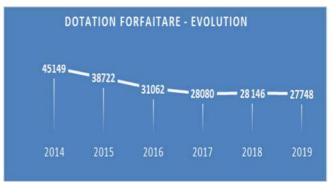
Les données relatives à l'exécution du budget 2019 (Compte Administratif) et celles concernant l'exercice 2020 (Budget Primitif) vous seront présentées dans le prochain bulletin municipal.

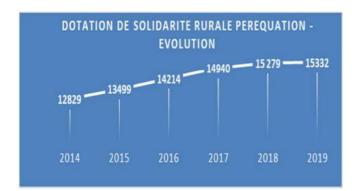
ÉVOLUTION DES EMPRUNTS : REMBOURSEMENTS ANNUELS



LES DOTATIONS DE L'ÉTAT – ÉVOLUTION SUR 6 ANS











PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE

par Clémence Beaucourt-Marietta

Partons en promenade... Une promenade à travers nos collines, mais aussi à travers le temps ; car c'est un site aujourd'hui disparu que j'aimerais vous faire découvrir.

Le Castellas

Notre balade commence sur la route de Fraissines, quelque part entre le 9^e et le 11^e siècle. Ce n'est pas très précis, je vous l'accorde, mais dans l'état actuel des données disponibles, il n'est guère possible de faire mieux. À cette période, sur cette route qui mène au village voisin, nous ne sommes pas en territoire trébassol, mais sur celui de Laroque-Roucazel. Les deux localités avaient alors pour frontière commune le ruisseau de Crespieu, qui vient se jeter dans le Tarn au niveau des Vergers de Trébas. Avant le remembrement communal de 1835 qui a donné lieu au découpage actuel, Laroque-Roucazel avait comme "résidence administrative" le château de la Roque, sur la route de Réquista, ainsi que le hameau de Férayrolles qui était à cette période un véritable village.

Mais, c'est entre la Girardié et la limite administrative avec Fraissines, et entre le 9e et le 11e siècle, que s'établit la première localité de Laroque-Roucazel, au lieu-dit le Castellas.



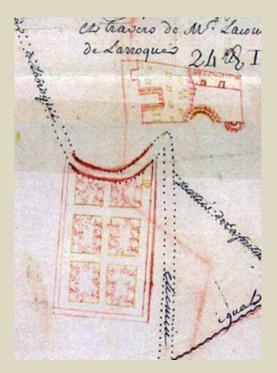
La tour du Castellas dans les années 1980

Le nom-même du lieu est révélateur : on retrouve très souvent d'anciens châteaux sous le toponyme de Castellas, mais aussi parfois Castel, Cayla, Motte ou Roque. De manière un peu plus large, les environs s'appellent aujourd'hui le Dounxou, en occitan le donjon, et sur le compoix (l'ancêtre du cadastre) de Laroque datant de 1646, les alentours du Castellas s'appellent La Roque. Rien de surprenant donc, à y voir le lieu d'une petite fortification médiévale. En effet, s'élevait alors sur un piton rocheux dominant le Tarn d'environ 70 m, une tour carrée, protégée d'une part par le vide, d'autre part par un fossé défensif. Cette construction médiévale a été intégrée à la construction d'une maison d'habitation vers 1985 et n'est plus visible de l'extérieur. Cette tour avait de beaux restes : 5,6 m de côté, avec une épaisseur de murs d'1,5 m et une hauteur conservée d'au moins 5 m. Dans la pente qu'elle surplombait quelques cases-encoches, habitat semi-rupestre caractéristique de notre région, ont été repérées.

Ce site correspond au modèle, courant dans la région, d'une installation à proximité de mines, ici celles de la Girardié. En effet, dès le 9e siècle, on constate une recrudescence de l'exploitation minière : le cuivre, le fer, l'argent et l'or extraits étant les principales sources de revenus et de pression de l'élite locale. D'ailleurs, lors des travaux de construction de la maison du Castellas, ce qui semble avoir été une entrée de galerie, juste endessous de la tour, a été murée pour des raisons évidentes de sécurité. Le Castellas était alors certainement la résidence d'une petite communauté de mineur.

Il est probable que le site ait été abandonné progressivement au cours des 14-15e siècles, au profit du château actuel de La Roque, situé à 900 m à vol d'oiseau du Castellas, en remontant la colline. Pourquoi cet abandon et ce déplacement ? Plusieurs hypothèses peuvent être proposées. En premier lieu, on peut noter l'étroitesse du site du Castellas pour une population villageoise en

expansion. C'est d'ailleurs probablement pour cette raison que la majeure partie des habitants de Laroque-Roucazel s'était établie à Ferrayrolles, dont la première mention écrite date du 14e siècle et qui présente quelques vestiges d'une architecture médiévale. Le nouveau château se sera alors rapproché de sa population. En second lieu, il est possible que le site du Castellas ait été ravagé par la Guerre de Cent Ans, au 14e siècle, comme un grand nombre de places fortes de la région. C'était alors l'occasion de quitter cette fortification étroite et archaïque pour construire une résidence seigneuriale plus au goût du 15e siècle.



Vue figurée du château de La Roque en 1774 (Archives Départementales du Tarn)

Un peu de généalogie

La première famille noble que l'on retrouve à Laroque est celle de Rocazel, dont le nom prend diverses orthographes selon les périodes ou les manuscrits, rendant son identification parfois difficile. Toujours est-il que cette famille s'est divisée au cours du Moyen Âge en plusieurs branches qui, toutes, semblent avoir les dents longues : évêques (Béziers), seigneurs puissants, conquérants, barons (Perpignan), etc. La lignée locale ne semble pas faire exception. En effet, on retrouve un Rocazel comme damoiseau de Curvalle, une des places fortes médiévales les plus importantes de la région. Ce lignage possède des droits non seulement sur ses terres, mais aussi à Trébas, Gaycre, Fraissines,

Saint-Pierre-de-Lasserre, etc. Outre de simples droits seigneuriaux, ce sont parfois directement des enclaves au sein des dites communautés qui appartiennent dans leur intégralité à Laroque-Roucazel. Les terres de Laroque-Roucazel n'ont d'ailleurs pas toutes été ajoutées à Trébas, d'autres ayant été données à Cadix : Salelles, le Bosc, Lautanous, etc.

Au début du 15e siècle, la famille Rocazel disparaît des tablettes, laissant place à celle de Monteil-Adhémar, qui aura probablement acquis la seigneurie par mariage. Ce n'est pas pour autant un échec pour les Rocazel, réalisant alors un mariage certainement très avantageux puisque les Adhémar, famille génoise établie dans le midi depuis le 9e siècle est excessivement influente. On la retrouve entre le comté de Toulouse et celui de Provence. dans toutes les places et situations intéressantes. Ils possèdent ainsi un grand nombre de localités et donc, de revenus. C'est d'abord Rigal Adhémar que l'on retrouve comme seigneur de Laroque, dès 1411. À sa suite, Pierre, l'aîné devient seigneur à son tour tandis que son petit frère, prénommé lui aussi Rigal, est religieux au monastère de Conques. C'est sous leur domination que l'on trouve la première mention du moulin de Crespieu, pourtant de l'autre côté du ruisseau, en 1540. En 1582, Isabeau Adhémar, fille de Jacques, seigneur de Larroque et de Nages, épouse Jean-Pierre de Montazet, qui héritera des biens de sa femme. On retrouvera au 18e siècle la famille Lacombe comme co-seigneurs de Larroque avec les de Montazet, jusqu'à la Révolution.

Il ne reste aujourd'hui plus grand chose d'évident de Laroque-Roucazel. Quelques souvenirs de la tour du Castellas, quelques éléments d'architecture au château de la Roque et à Ferrayrolles. Cependant, les archives départementales regorgent d'informations à son sujet : actes divers, cartes, cadastres. Cette synthèse vient de vous en donner un aperçu.

Comme je le répète au cours de la visite que je propose régulièrement de notre village, il n'y a "en apparence" rien à voir par ici, aucun monument spectaculaire. Mais c'est que notre histoire ne se brade pas sur l'autel du tourisme de masse. L'histoire de Trébas se cache, se découvre au détour d'un chemin, se déchiffre péniblement dans les archives anciennes, se mérite.

Cette année encore, j'ai proposé une visite de Trébas les mardis de l'été, mais aussi le samedi 21 septembre, lors des Journées Européennes du Patrimoine.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

FAVRE Alicia 11 mars
POUSTHOMIS Lisa 29 mars
DA SILVA Noé 18 août
MERLE Noäm 29 octobre
TREVESAÏGUES Colette 13 novembre
BEC Lilou 20 novembre

DÉCÈS

CATHALA Reine, Jeanne, née BARDOU 5 janvier MAS Paulette, Emma Aurelienne 10 janvier VAYSSE Albert, Paul, Jules 19 janvier ANGLÈS René, Mari 11 février FABRE Thérèse, Rosa, Léontine, née CARAMEL 13 février CUQ Aline, Sophie Germaine, née AZAM 28 février COUTOULY Marie, Thérèse Rose, née COUTOULY 11 mars GARDEL Renée, Henriette Paulette, née BERNARD 2 avril RAUCOULES Hubert, Célestin Paul 17 avril MASCAUX Jean-Marie 20 avril **REGIS Marcel, Augustin Maurice** 23 avril 1^{er} mai ROUMEGOUX Georgette, Marie, Léa, née BIBAL GRANDMAISON Georges, Jean, Louis, Joseph 21 mai DUNAN Michèle, Raymonde Adrienne, née RÉGNIER 26 mai DISSANE Jean-Marie, Augustin Bernard 2 juin CAILHOL Irénée, Roger Victor 14 juin ALBERT Marie-Jeanne, Renée Lucienne, née COMBES 23 juin COUTOULY Amédée, Emile, Martin 14 août MALATERRE Doria, Juliette Georgette, née CALMELS 15 septembre REGOR Gilbert, Roger 12 octobre DELCAYRE Lydie, Julienne Marie, née BARTHÉLÉMY 15 octobre ANGLES Josette, Eliette, Fernande, née CAHUZAC 5 décembre 6 décembre **CASSAN Henri** ALBINET Georges, Philippe, Justin 10 décembre VIEU Édouard, Marcel 21 décembre 26 décembre DELMAS Maria, Émilienne, Juliette, née SAYSSET NESPOULOUS Aimé, Joseph, Élie 27 décembre

COMMUNIQUÉS DES STRUCTURES ÉTABLIES SUR LA COMMUNE

L'ÉCOLE MATERNELLE DE TRÉBAS

Notre école maternelle et son village

Être l'école maternelle d'un village comme Trébas est une grande chance pour nous.

Nous essayons de nous investir à notre façon dans la vie de notre village. Nous participons de façon active et sommes très heureux de toutes les activités que nous pouvons y mener.



Tout d'abord, nous sommes très motivés par les visites faites aux personnes âgées de la maison de retraite. D'une part, pour les échanges avec les pensionnaires, d'autre part par les petites attentions de chacun (échanges de dessins, coloriages et collages) et surtout par les activités menées en commun (cuisine, chansons, spectacles...). Ce sont des moments agréables et conviviaux.



Participer à la vie de notre village, c'est aussi être présents aux commémorations, comme celle du 11 novembre, et venir chanter la Marseillaise devant le monument aux morts. Un moment solennel que certains d'entre nous découvrent à cette occasion.

Nous aimons aussi particulièrement nos visites à la médiathèque afin d'écouter des histoires, lire et emprunter des livres. Quelle chance nous avons de bénéficier d'un tel endroit!



Nous apprécions aussi les services tels que la poste que nous utilisons, chaque année, pour envoyer notre lettre au Père Noël. Heureusement qu'elle est là, sinon comment saurait-il où nous trouver!!!

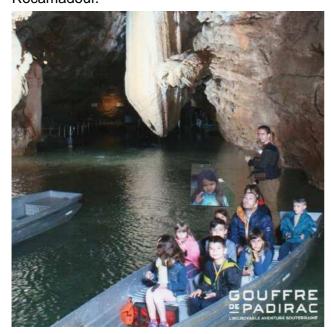
Et comment ferions-nous nos ateliers cuisine sans notre petite épicerie, toujours à l'écoute de nos demandes et prête à nous accompagner. Quelle gentillesse et disponibilité!

Sans oublier les associations culturelles, toujours prêtes à nous accompagner dans nos différents projets.

Notre village et son école sont donc des endroits où nous aimons évoluer, faire des activités sportives, éducatives, partager et échanger. Nous ne les échangerions pour rien au monde!

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE VILLENEUVE-SUR-TARN

L'année scolaire 2018-2019 s'est terminée de manière très agréable pour tous les élèves de nos écoles. En effet, les 22, 23 et 24 mai dernier, les élèves de maternelle de l'école de Trébas et ceux de CP et CE1 de l'école de Villeneuve sont partis en voyage dans le Lot en classe découverte « Histoire et Patrimoine ». Au programme : la grotte préhistorique de Pech Merle, le village médiéval de Saint Cirq Lapopie, le gouffre de Padirac, le village médiéval de Carennac, le château fort de **Bretenoux** Castelnau et le village Rocamadour.



Ce très beau voyage a été l'occasion de nombreuses « premières fois » : faire un long trajet en autobus, visiter des lieux inconnus, faire sa valise puis gérer ses affaires, dormir hors de sa maison, quitter papa et maman... avec à la clef, l'acquisition de nombreuses nouvelles connaissances en histoire, sur la préhistoire et le moyen-âge principalement ainsi que sur les beautés et les curiosités de notre patrimoine.

Le temps nous a été favorable et tout s'est bien passé pour nos explorateurs en herbe, âgés de 3 à 7 ans. De l'avis unanime : « voyager, c'est super ! Quand est-ce que l'on repart ? »

Les grands CE2, CM1 et CM2 de Villeneuve sont, quant à eux, partis à Leucate pour une classe de voile, organisée par le réseau d'écoles rurales des Monts d'Alban. Ce sont donc environ 110 enfants qui sont allés découvrir



les joies de la voile ou du char à voile pendant 4 jours.

Ces beaux voyages et leurs souvenirs inoubliables ont été financés par l'association des parents d'élèves, par le SRPI et le réseau d'écoles. Nous les remercions tous chaleureusement de leur confiance et de leur soutien dans la réalisation de nos projets.

En même temps, le projet des « repas locaux » servis aux cantines 1 fois par mois a été lancé en juin et se poursuit en cette rentrée 2019. Les élèves et leurs familles accueillent avec enthousiasme cette initiative du SRPI. Les enjeux sont expliqués et discutés en classe. Tout cela participe à la formation du citoyenconsommateur de demain.

Cette année, c'est un projet sur le vaste thème de « l'Eau » qui va occuper nos chers élèves : expositions, visites, lectures, littérature avec la production de contes et de nouvelles illustrées ainsi que la réalisation collective d'une fresque.

Ce travail a déjà commencé, le 15 octobre, par la visite la station d'épuration de Trébas, les travaux de raccordement du village de Villeneuve et la prise de conscience de ce que sont les eaux usées, de la nécessité de les « nettoyer » avant de les rejeter dans notre belle rivière. De quoi bien remplir notre année scolaire!



Une année 2019 pleine d'entrain!

Cette année a été une année bien riche pour le réseau de lecture publique Val 81!

Elle a démarré par l'acquisition d'un nouveau permet de travailler logiciel qui sulg efficacement avec des fonctionnalités très intéressantes pour améliorer le service aux publics. Son corollaire, le nouveau site Internet (http://mediathequeval81.com/), offre aussi un nouvel outil pour les usagers, qui peuvent aisément faire des recherches sur le catalogue, consulter leur compte, apporter suggestions, partager leurs coups de cœur et être informés des activités diverses proposées sur le réseau de lecture.

La nouvelle ouverture mensuelle du mardi soir (les Veillées de la Médiathèque) est aussi une occasion de prolonger le service tout en offrant un temps dédié au jeu, aux activités manuelles, aux échanges.

Les nouvelles **Récrés du mercredi** permettent aux enfants de découvrir des jeux, des ressources numériques, de belles histoires entre autres et les RV des bébés avec l'éveil musical, les lectures aux bébés rencontrent toujours autant de succès!

Les ateliers DIY (Couture, tricot, confection de produits cosmétiques et produits ménagers etc...) sont toujours proposés pour réduire sa consommation et ses déchets tout en libérant sa créativité.

Les RV de la Médiathèque de Sérénac pour les plus jeunes avec jeux, histoires, ateliers manuels ont ponctué aussi l'année, comme le RV des amoureux de la lecture, Des Livres et Nous à Trébas!

Il y a eu aussi nombreuses propositions artistiques, pour les grands et les petits, avec un concert à Padiès dans le cadre de *Chantons sous les toits*, le désormais RV annuel de la chanson sur le territoire Val 81, deux spectacles *Rouge* et *Bou* de la Cie les Pieds Bleus pour toutes les classes du territoire qui finalisaient les ateliers menés en classe autour du conte détourné, une lecture

mouvementée et conférence sur l'album jeunesse de danse de la chorégraphe et danseuse Patricia Ferrara, du théâtre documentaire avec Veil Badinter de la Cie les Voix du Caméléon, une rencontre avec l'auteure de romans policiers Éléna Piacentini, un cabaret lecture sur le thème de l'alimentation avec les Lecteurs du Val!



Enfin, la Médiathèque Val 81 c'est aussi un service qui va à la rencontre de ses publics! Nombreux projets sont menés en maisons de retraite, à la crèche, au collège, à Familles Rurales et en extérieur comme dans les jardins partagés de Valence d'Albigeois (*Jardins en partage* au mois d'août)!

Ces différentes actions ont donné lieu à de belles rencontres, à un livre, à des jeux pour la Médiathèque comme à de jolis coussins tout doux pour les petits. En effet, des collégiens volontaires ont présenté des discours qu'ils ont écrits, à l'oral, en première partie du spectacle Veil Badinter, ces discours avaient été mis en voix lors d'ateliers d'éloquence menés par la Médiathèque.

Un livre restituant les rencontres "Lecture et clown" en maisons de retraite a paru en fin d'année. Un jeu escape game sur tablette a été réalisé par l'atelier "Art numérique" constitué de jeunes collégiens. Enfin des coussins réalisés par l'artiste **Anne Letuffe** lors d'une résidence à la crèche, vont prendre place dans l'espace Petite enfance de la Médiathèque située à Valence!



Voici donc une année riche de rencontres, d'histoires, de créations, de jeux et d'échanges! Celle qui arrive s'annonce aussi belle, notamment avec la finalisation de la résidence artistique Langues de goulus de la Cie Les Boudeuses, en résidence depuis le mois de juin dernier et qui présenteront leur spectacle au mois de juin prochain dans une commune du territoire, à ce jour, inconnue!

Vous les avez vues arpenter vos contrées ? Elles n'ont pas fini, nous en sommes convaincus, de vous surprendre! Alors n'oubliez pas de suivre l'agenda de la Médiathèque!

D'ici là venez découvrir nos nouveautés et notre programme, soit dans les 3 médiathèques de Sérénac, Trébas et Valence d'Albigeois ou sur le site Internet http://mediathequeval81.com/!



LA MAISON DE RETRAITE BELCANTOU

L'année 2019 a été jalonnée d'événements importants...

Une nouvelle directrice d'établissement a présenté son projet qui, tout en respectant l'Humain et l'esprit de convivialité, répond aux missions spécifiques des établissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées.

La fin d'un long et important chantier de rénovation du bâtiment C (14 chambres modernisées et de nouvelles coursives). Aussi, la création d'une unité « pour personnes handicapées vieillissantes » (bâtiment D) : le tournesol.

Au sein de cette nouvelle unité de vie, des résidents, en situation de handicap, pourront être accueillis dès l'âge de 40 ans (avec un projet de vie bien défini).

Depuis le mois de juin 2019, 7 résidents « font vivre » ces nouveaux locaux.

Dans le cadre des objectifs négociés du CPOM, l'unité protégée (Cantou) a été agrandie et a permis la présence d'un 3^e veilleur de nuit.

D'autres événements ont été inattendus : un début d'incendie maîtrisé lors du chantier, des épisodes caniculaires, des difficultés de recrutements...

L'équipe pluridisciplinaire a su s'adapter et accompagner les personnes accueillies face à ces difficultés.

La résidence Belcantou continue à soutenir des manifestations favorisant les liens sociaux (la Kermesse, les lotos, etc...), les échanges intergénérationnels avec les écoles, les liens associatifs...

Les événements organisés ont divers objectifs, tels que financer des activités adaptées tout au long de l'année aux résidents, qui leurs apportent des moments de joies et de bien-être... Dans ce prolongement, des événements sont prévus pour l'année 2020, notamment :

- les vœux: le samedi 11 janvier 2020 à 14h30;
- le spectacle avec les écoles de Trébas/Villeneuve : le 7 février 2020 à 14h30 ;
- le loto avec le club Arc-en-ciel : courant mars 2020 (date à définir) ;
- la kermesse : le samedi 6 juin 2020 ;

et d'autres événements dont les dates restent à définir tout au long de l'année.

Je reste, avec mon équipe, à l'écoute de nouveaux projets afin de valoriser la qualité de vie des personnes accueillies.

Au plaisir de vous rencontrer lors des diverses manifestations à venir,

Charlène BOSSEBOEUF, la directrice



AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR ALBAN-LE FRAYSSE)



Pour l'ADMR ALBAN-Le FRAYSSE l'année 2019 a été marquée par quelques dates importantes pour notre association :

Le 14 juin, nous avons tenu notre Assemblée Générale (sans élection pour renouveler le bureau) à la Maison des Services. Mélanie PUECH de la Communauté des Communes nous a parlé du repérage des personnes fragiles de notre secteur, qui sera lancé prochainement.

Courant juillet, nous avons changé le véhicule servant à la livraison des repas. Désormais c'est au volant d'un fourgon plus confortable et mieux équipé (grâce à la porte latérale) que les Géraldine sillonne environs. remplacement d'Aurélie. À la mi-novembre, nous avons modifié le rythme des tournées, du lundi au vendredi (et non du mardi au samedi). en accord avec la Maison Roustit. Une réflexion a été menée pour améliorer la composition des menus. leur présentation, conditionnement. Nous espérons vivement que nos clients seront satisfaits de cette évolution.



Le 17 novembre, notre loto annuel s'est déroulé au Fraysse. L'après-midi ensoleillé a mis tous les participants de bonne humeur et les quines

se sont enchaînés dans une excellente ambiance grâce aux nombreux lots. Nous remercions toutes les personnes qui sont venues ou qui ont participé à cette animation en achetant des cartons. Les lotos sont importants pour toutes les associations, car ils permettent de distribuer des aides supplémentaires aux personnes en situation difficile.





C'est aussi tout au long de l'année, quotidiennement, que notre équipe de salariées et de bénévoles est présente pour vous rendre service. Quel que soit votre âge, vous pouvez faire appel à nos différents services, pour garder de jeunes enfants, aider les personnes âgées à rester à leur domicile ou simplement entretenir votre maison. N'hésitez pas à nous contacter au 05 63 49 02 08 ou à nous rendre visite à la Maison des Services, 1 rue Sénateur Boularan à Alban, les lundi et jeudi de 9 heures à 12 heures.

Nous vous souhaitons une bonne année 2020.

Pour l'association, la présidente Geneviève Chamayou

AUTRES COMMUNIQUÉS

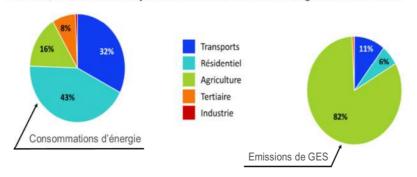
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL 81

Agir pour le climat

Depuis un peu plus d'un an, Val 81 et les 4 autres communautés de communes du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides ont établi un PCAET (Plan Climat-air-énergie Territorial). A partir des diagnostics établis, des objectifs ont été validés pour définir une première feuille de route pour une plus grande autonomie énergétique.

Le diagnostic du territoire

Les consommations énergétiques sont largement dominées par les transports et le secteur résidentiel. L'agriculture ne génère pas de fortes consommations d'énergies. Pourtant, ce secteur est majoritaire en termes d'émissions de gaz à effet de serre.



Pourquoi ? Les activités agricoles émettent notamment du méthane (digestion des végétaux par les animaux) et du N_2O (déjections animales et engrais azotés). Ces 2 gaz ont un pouvoir de réchauffement 25 et 300 fois supérieur à celui du CO_2 .

Une autonomie énergétique de plus de 50 % !

Sur le territoire de Val 81, la production d'énergie renouvelable (ENR) représente plus de la moitié des besoins énergétiques. La production d'ENR du territoire est essentiellement due au parc éolien sur Assac (42%), à la production de bois domestique (30%) et à l'hydroélectricité (20%).

Les objectifs du Plan Climat d'ici à 2050



-50 % de consommation d'énergies fossiles



-50 % d'émissions de gaz à effet de



Production d'énergie renouvelable multipliée par 3

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions seront mises en place : aide à la rénovation énergétique des bâtiments, développement des projets de production d'énergie renouvelable, mais aussi accompagnement de la transition agricole, etc.

Gestion des milieux aquatiques

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est confiée aux intercommunalités depuis le 01/01/2018. Pour l'exercice de cette compétence, Val 81 adhère aux syndicats mixtes de bassin versant du Viaur, du Cérou -Vère, de Rivière Tarn et de Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance. L'objectif est d'assurer une gestion de l'eau et des milieux aquatiques cohérente, selon une logique de bassin versant, capable de répondre aux besoins et enjeux de chaque territoire sur les plans techniques, règlementaires et financiers. La taxe GEMAPI (taxe additionnelle à la taxe d'habitation, à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises) sera instaurée en 2020 et financera en partie ce volet d'actions.

Plan Climat / une action pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments

L'OPAH est terminée sur Val 81 depuis le 31 décembre 2018.

Les habitants du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides (PTAB) bénéficieront dès février 2020 d'une nouvelle possibilité d'accompagnement pour procéder à la rénovation de leur logement. La SCIC REHAB (société coopérative) constitue un interlocuteur unique pour bénéficier de conseils techniques et d'un accompagnement sur les dossiers de financements.

Contact: Olivier LIEBIG - SCIC REHAB 05.63.36.87.01 (standard PTAB) SCIC REHAB 32 ter avenue Bouloc Torcatis 81400 CARMAUX

Infos en bref...

VOIRIE

Budget 2019 : 180 000 € HT

→ 18 000 m² de revêtement routier, soit 1/15^{ème} de la voierie intercommunale.

En 2020, l'entretien de la voirie communautaire sera complété par l'élagage nécessaire à l'installation de la fibre.

Val 81 fournit également aux communes une aide technique pour le suivi de leurs travaux de voirie, rénovation et construction de bâtiments...

SANTÉ

Un projet de santé est actuellement en cours de réflexion au sein des professionnels de santé de Trébas. Les élus de Val 81 soutiennent et accompagnent ce projet en étudiant les possibilités de construction d'un bâtiment commun.

COLLECTE des PNEUS

La collecte des pneus s'est achevée fin février 2019 avec plus de 24 000 pneus collectés sur Val 81, soit 270 tonnes. Un bilan très positif pour l'environnement : limite des pollutions du sol et de l'eau, réduction des refuges propices aux nuisibles, sans oublier un impact paysager très positif sur notre beau territoire!

SITE INTERNET Val 81

La CC Val 81 met à disposition des habitants toutes les informations utiles et pratiques du territoire à l'adresse suivante : ccval81.wixsite.com/val81

Tourisme

La promotion du tourisme est assurée par l'Office de Tourisme Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois : **retrouvez l'ensemble des actions menées dans l'espace pro de son site internet** (www.valleedutarn-tourisme.com). Parmi elles, une plateforme de déclaration de la taxe de séjour a été mise en ligne en 2019 pour faciliter les démarches des hébergeurs (valleedutarn.taxesejour.fr/).



56 hébergements touristiques

19 890 € de taxe de séjour collectés en 2018

L'Office de Tourisme publie un agenda des manifestations. **Organisateurs, n'ou- bliez pas de transmettre toute information concernant vos évènements!**Les manifestations sont publiées sur le site internet de l'Office de Tourisme et diffusées sur plusieurs écrans numériques dont un est basé actuellement à la mairie de Valence.

Contact: accueil.tourisme@valleedutarn.fr / 05.63.55.79.87

Projet de médiathèque

La communauté de communes Val 81 travaille depuis 2017 sur un projet de nouvelle médiathèque intercommunale sur le site de Val 81. Le projet est actuellement à l'arrêt, le permis de construire ayant été refusé par la mairie de Valence au mois de septembre. Une procédure de recours est actuellement en cours.



Projet de nouvelle médiathèque sur le pôle d'activités de Val 81 (source : Atelier A)

TAD : les nouveautés en 2020 !

La région, compétente en matière de transports depuis 2017, a souhaité homogénéiser l'offre de Transport à la Demande (TAD) : une nouvelle convention 2020-2023 a été signée fin 2019 entre la Région Occitanie et Val 81. Cette convention fixe la contribution financière de la région à ce service (70% du déficit réel d'exploitation) mais aussi une nouvelle tarification unique : 2€ par trajet avec possibilité de correspondance avec les bus liO.



-- Au retour, j'achète mon ticket dans le bus. Puis ce ticket me servira à prendre le TAD (sans repayer) --

Consultez les destinations et les horaires sur le prospectus de Val 81. Le service est actuellement en cours de réorganisation pour proposer de nouvelles destinations en 2020.







COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarn Fibre: la Fibre partout et pour tous

Présentation du plan de déploiement de l'infrastructure Fibre aux élus des communes de la Communauté de Communes VAL 81.

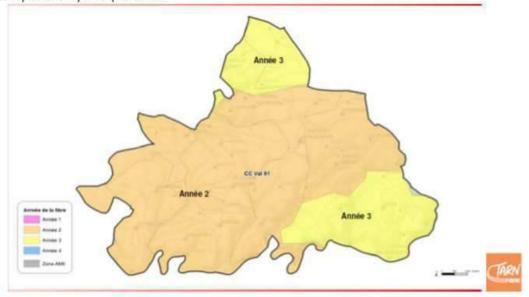
Durant les quatre prochaines années, plus de 138 000 prises FTTH* seront construites sur l'ensemble du territoire du Tarn ainsi que 47 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) pour permettre leur connexion, dans le cadre d'une Délégation de Service Public concessive d'une durée de 25 ans attribuée à SFR.

Le réseau Très Haut Débit pour le Tarn desservira ainsi, d'ici fin 2022, l'ensemble des logements, établissements publics et entreprises, à l'exception des zones dites AMII. 450 000 kilomètres de Fibre Optique seront nécessaires à son déploiement sur l'ensemble du Tarn.

Le coût des travaux de construction du réseau et les raccordements clients mobiliseront 230 millions d'euros d'investissement, dont 28 millions d'euros de subvention publique (soit 12 % du coût d'investissement). L'investissement total porté par SFR FTTH et sa filiale sur la durée totale de la Délégation de Service Public est de 272 millions d'euros.

Guillaume FAURE, Délégué Régional de Altice France – SFR, Yvon CARISTAN, Responsable des Collectivités Locales SFR FTTH, Raphaël LOISON, Chef de Projet SFR FTTH, en présence de Christophe Ramond, Président du Conseil Départemental ont présenté ce plan de déploiement aux élus des communes de la Communauté de Communes VAL 81, le jeudi 24 Octobre à Valence d'Albigeois. Cette réunion a été l'occasion d'échanger avec chacun sur les modalités des travaux et de leur suivi de façon à en faciliter et l'exécution et l'information des habitants et professionnels concernés.

L'engagement de SFR est de permettre aux 3 533 foyers, entreprises et établissements publics situés sur ces 19 communes de bénéficier, d'ici fin 2022, de la performance de la Fibre. Le débit proposé sera de 1 Gbit/s, soit 50 fois plus rapide en moyenne que l'ADSL.

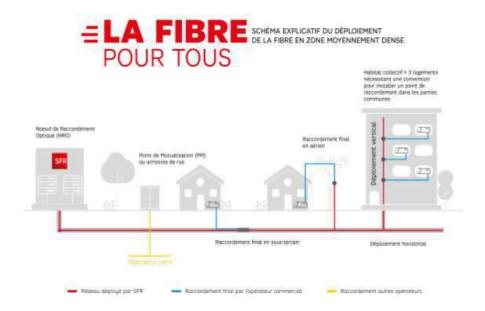


Tarn Fibre: la Fibre partout et pour tous d'ici fin 2022

SFR FTTH proposera sur ces réseaux Fibre mutualisés et ouverts à tous un catalogue de services complets, en offres passives comme en offres actives, pour tous les opérateurs. Le client final pourra choisir son offre Fibre parmi les offres proposées par les opérateurs, FAI présents sur le réseau Tarn Fibre.

Pour déployer cette infrastructure essentielle, SFR s'appuie sur son réseau de sous-traitants nationaux et sur des partenaires locaux, TPE et PME, qui ont pour rôle d'assurer la bonne exécution des travaux Fibre.

Le périmètre de ressources nécessaires au projet bénéficiera également de mécanismes de formation déployés en concertation avec la Région, le Département et les plateformes de formation existantes expertes sur les métiers de la Fibre.



Les bénéfices de la Fibre

Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose. La Fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande et offre aux particuliers comme aux entreprises, une expérience exceptionnelle leur permettant de profiter au quotidien du meilleur du numérique et des contenus en simultané.

Concrètement, la Fibre permet d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement optimales. Les temps de chargements se réduisent considérablement. Ainsi, les utilisateurs peuvent échanger et partager des fichiers volumineux presque instantanément. Ils profitent également d'une qualité d'image excellente (qualité HD, 4K) sur plusieurs écrans du foyer et bénéficient de l'ensemble de leurs services simultanément, sans perte de qualité sur l'un d'eux.

Les temps de chargement avec la Fibre se réduisent considérablement et deviennent 50 fois plus rapides qu'avec l'ADSL. A titre d'exemple, la durée de téléchargement d'un film de 700 Mo ne nécessite que 7 secondes avec la Fibre à 1Gbit/s contre 5 minutes en ADSL ou encore une saison de série de 10 épisodes (5 000 Mo) en 50 secondes, contre 45 minutes en ADSL

^{*} FTTH est l'acronyme anglais de Fibrer To The Home qui veut dire "fibre jusqu'au domicile". L'abonné est alors directement raccordé par une fibre optique de "bout en bout". Une fibre est tirée entre le nœud de raccordement optique (NRO) et l'intérieur du logement pour être raccordée à un modem.



OFFICE DE TOURISME VALLÉE DU TARN ET MONTS DE L'ALBIGEOIS

L'OFFICE DE TOURISME, UN OUTIL AU SERVICE DES PARTENAIRES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES, DES HABITANTS ET DES VISITEURS!

L'Office de tourisme accompagne au plus près les partenaires touristiques du territoire notamment les « hébergements » par le biais de visites et conseils, organise des ateliers numériques, conférences, réunions d'information, éductours (découverte du territoire), a en charge ou participe au développement de projets/nouveaux produits – par exemple, création de circuits historiques, application les Légendes du Tarn participe à des études et projets avec d'autres acteurs tels que les intercommunalités ou les Offices de Tourisme du Tarn. D'autres missions sont menées au quotidien telles que la mise à jour de la base de données de l'ensemble de l'offre touristique (1200 fiches), la promotion de l'offre via la création d'éditions (magazine, agenda, flyers, plans, cartes, circuits vélos), leur diffusion, le site web et les réseaux sociaux, l'accueil des visiteurs (ouverture et gestion des lieux d'accueil d'Ambialet et Trébas en saison estivale, accueil itinérant et téléphone/mail à l'année), l'organisation d'animations, les relations presse, la commercialisation et la gestion de la taxe de séjour.

Henri Ferrié, Président

Les nouveautés en 2019

UN NOUVEAU MAGAZINE DE DESTINATION, ZIGZAG EN VALLÉE DU TARN

12 000 exemplaires 32 pages, papier recyclé 110 points de diffusion

La destination Vallée du Tarn, prolongement des célèbres Gorges du Tarn, située sur l'axe Albi-Millau côté Tarn, qui englobe les 33 communes de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois et de la Communauté de Communes Val 81, dispose d'un nouveau magazine qui présente les sites à visiter, les activités à pratiquer, les produits locaux à acheter et valorise les expériences à vivre!



ON AMÉLIORE NOS LIEUX D'ACCUEILS

Un chalet en bois avait été testé en 2018 pour accueillir les visiteurs sur le site pittoresque d'Ambialet, au cœur de la presqu'île, **Petite Cité de Caractère**. Une terrasse et une rampe d'accès ainsi qu'un aménagement intérieur avec écran numérique et vitrines extérieures ont complété le lieu d'accueil pour répondre au mieux aux demandes des visiteurs. Une réflexion est en cours sur le réaménagement de notre lieu d'accueil à **Trébas-les-Bains**.





ALBI, VALLÉE DU TARN: NOUVELLE APPELLATION DU GRAND SITE OCCITANIE!

Les « Grands Sites Occitanie » est un classement de la Région qui valorise les sites disposant d'un **patrimoine** architectural ou naturel remarquable, d'un **site culturel** de rayonnement international ou national. L'objectif est de favoriser le **développement de l'activité** au sein des territoires tout en préservant la **qualité de vie des habitants**. 3 Grands Sites existent dans le Tarn, Cordes-sur-Ciel et les cités médiévales, Aux Sources du Canal du Midi et **Albi, Vallée du Tarn** parmi une collection de 40 sites en Occitanie!

UNE PLATEFORME DE DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Une plateforme de déclaration de la taxe de séjour est en ligne pour faciliter les démarches! Tous les hébergements exerçant une activité de location touristique doivent obligatoirement prélever la taxe de séjour. Toutes les informations, tarifs et modalités de fonctionnement sur https://valleedutarn.taxesejour.fr/

Rappel : la taxe sert à financer des actions de promotion et de développement, elle est réinvestie dans l'économie !

PROMOTION DES MANIFESTATIONS SUR LES ÉCRANS NUMÉRIOUES!

L'Office de Tourisme dispose de 3 écrans d'affichage numérique où sont diffusées GRATUITEMENT les animations du secteur et vidéos promotionnelles. Ils sont disposés chez nos partenaires que nous remercions: boulangerie de Villefranche, Spar d'Alban et Mairie de Valence. Les animations référencées sur la base de données APIDAE sont diffusées sur notre site web et celui de Tarn Tourisme.

400 affiches diffusées

Pensez à faire passer affiches, flyers, programmes des fêtes!

I LE VÉLO ÉLECTRIQUE POUR PARCOURIR MONTS ET VALLÉES

L'Office de Tourisme gère un parc de 10 vélos à assistance électrique du printemps à l'automne. 4 'points de location' en 2019 : Ambialet (Office de tourisme), St Cirgue (hôtel), Villeneuve sur Tarn(hôtel) et Teillet (camping).

Les chiffres clés 2019 : 51 locations/111 vélos loués/4800 km parcourus/ + 15 000 km depuis 2017



UNE VISITE THÉATRALISÉE MÉDIÉVALE À AMBIALET

L'Office de Tourisme en collaboration avec l'ASCLA a mis en place une nouvelle animation originale cet été pour permettre au public familial de découvrir la riche histoire du site d'Ambialet. Une visite théâtralisée a été conçue avec une troupe de 10 amateurs. Le visiteur découvre le site d'une manière **ludique** suivant un parcours à la rencontre de lieux et de personnages illustres. La formule testée sur 2 dates a eu du succès!





DES SERVICES POUR AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES ENTREPRISES TOURISTIQUES

Un guide du partenaire présente les missions de la structure, les chiffres clés et les services proposés : réalisation de reportages photos, ateliers numériques > les Avis sur internet, être mieux référencé sur google via Google my Business, accompagnement personnalisé (créer son site web). Pour en savoir plus, consulter la rubrique espace pro sur www.valleedutarn-tourisme.com



UN ITINERAIRE DE RANDONNÉE EMBLÉMATIQUE : GORGES ET VALLEE DU TARN!

Le Parc Naturel Régional des Grands Causses pilote la création d'un itinéraire de randonnée GR multi pratique le long de la rivière Tarn des Sources du Tarn en Lozère jusqu'à Albi. Nous travaillons avec les divers acteurs concernés sur notre partie.



UNE EXPOSITION LUDIQUE ET PÉDAGOGIQUE, LA TRAVERSÉE DU TARN A SERENAC

L'Office de Tourisme en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn, le Syndicat Mixte Rivière Tarn, l'Association Lo Bac de Pecota, la Mairie de Sérénac et le Département du Tarn ont mis en place des panneaux d'interprétation. « Pécotte, la Traversée du Tarn » valorise le **patrimoine local** (bac de transport) et **l'environnement naturel**.



VOUS LOUEZ UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE? IL Y A 3 OBLIGATIONS

- **DÉCLARATION CERFA EN MAIRIE**: obligatoire pour les meublés de tourisme/chambres d'hôtes
- **DÉCLARATION D'ACTIVITÉ CERFA** (Greffes du Tribunal/CCI/Chambre d'agriculture) : n° SIRET obligatoire
- PERCEPTION ET DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

On vous accompagne dans vos démarches et à améliorer votre visibilité. AirBnb ne fait pas tout!

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET MEILLEURS VŒUX



OFFICE DE TOURISME VALLEE DU TARN & MONTS DE L'ALBIGEOIS

Services administratif et communication, Mairie 81430 Ambialet 05 63 55 79 87

Service accueil (été) 05 63 55 39 14 ou 05 63 55 88 92

accueil.tourisme@valleedutarn.fr www.valleedutarn-tourisme.com

Cynthia Maurel, chargée de communication et animatrice numérique Cécile Chalivoy-Poirier, directrice et chargée de projets

PÔLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES



Une carte interactive pour repérer les producteurs locaux à côté de chez soi

Vous souhaitez consommer plus de produits locaux ? Vous raffolez des produits frais et de qualité ?

Rendez-vous sur le site internet du Pôle Territorial →

https://www.pays-albigeois-bastides.fr/carte-interactive

Vous trouverez plus de **140 contacts de producteurs** sur une carte interactive actualisée par les offices de tourisme.

Si vous souhaitez apparaître, contactez l'office de tourisme le plus proche de chez vous !



Bouge Ton Climat: On a tous des idées, réalisons les ensemble!



Nous sommes tous concernés par le climat. Nous pouvons être plus efficaces si nous agissons ensemble. C'est l'idée du réseau « Bouge Ton Climat », créé suite aux Ecoutes Citoyennes réalisées par des habitants réunis au sein du Conseil de Développement du Pôle Territorial.

Mobilisé sur les questions du climat, de l'énergie et de la transition écologique, ce **réseau de citoyens** se met en place progressivement sur notre territoire. Il vise à repérer les initiatives et les actions collectives pour pouvoir les faire connaître et mieux les accompagner.

Présent à la Fête des Possibles de Monestiés en septembre, comme à Réalmont en novembre, de nouvelles initiatives sont

en préparation pour 2020.

Vous voulez être informé et participer ? Rejoignez-nous, prenez contact : bougetonclimat@ptab.fr

Les « fiches réno » de la plateforme REHAB

La preuve par l'exemple!

Au travers d'une série de fiches mises en ligne sur le site du Pôle Territorial, découvrez des retours d'expérience de projets accompagnés par le conseiller de la plateforme REHAB.

Types de travaux réalisés, budget et économies générées... autant d'informations pour vous aider à réfléchir à votre projet de rénovation.

Vous souhaitez vous faire accompagner? **Contactez un conseiller** au 05.63.60.16.80.

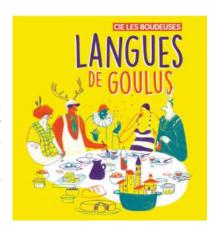


La compagnie Les Boudeuses en résidence sur le Ségala

Vous avez peut-être déjà croisé Maëlle, Maeva ou Elodie se baladant à la recherche de recettes de cuisine ou d'anecdotes gourmandes. La compagnie est en résidence d'artistes sur les communautés de communes du Carmausin Ségala et de Val 81 depuis mai 2019. Leur objectif? Créer un spectacle unique qui sera joué dans deux villages autour de la thématique de l'alimentation.

Elles rencontrent actuellement habitants, agriculteurs et associations pour s'imprégner de l'histoire du territoire.

Rendez-vous en juin 2020 pour les représentations!



Collecte des pneus usagés sur les exploitations agricoles



Pendant longtemps, l'agriculture a utilisé les pneus usagés comme contrepoids sur les bâches d'ensilage. De moins en moins utilisés par les agriculteurs, l'évacuation et le recyclage de ces pneus pose un vrai problème car ils ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge gratuite par la filière de gestion des déchets de pneumatiques.

Le CPIE des Pays Tarnais, la FD CUMA du Tarn, la Chambre d'Agriculture et le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides ont élaboré une opération de récupération de ces pneus.

A ce jour, l'ensemble des communautés de communes du Pôle s'est engagé dans cette collecte rendue possible par la

participation financière des agriculteurs, des communautés de communes, du département du Tarn et du programme européen LEADER.

Au total, plus de 1 750 tonnes de pneus seront retirées des exploitations agricoles!

Des coopératives citoyennes relèvent le défi de la transition énergétique

Le Pôle Territorial compte à ce jour 2 coopératives : « Energie Citoyenne du Carmausin Ségala » (ECCS) et « Energies Citoyennes Ouest Tarn » (ECOT81) pour la partie cordaise. Elles regroupent des habitants pour développer des projets d'énergie, dont le photovoltaïque sur les toitures individuelles et publiques.

Pour les soutenir, rendez-vous sur :

www.ecot81.org et la page « Énergies Citoyennes-du-Carmausin-Ségala » sur Facebook



Un chiffre clé: Notre autonomie énergétique

La production d'énergies renouvelables (bois, hydroélectricité, photovoltaïque, éolien) couvre **23** % **de la consommation totale d'énergie** du territoire.

Dans le cadre de leurs Plans Climat, nos 5 communautés de communes s'engagent sur un objectif de **territoire à énergie positive** : produire autant, voire plus, que nos besoins !

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE VALENCE-VALDÉRIÈS



TARIFS HORS TAXES APPLICABLES EN 2020

SUR L'EAU CONSOMMÉE AU COURS DE L'ANNÉE 2019-2020

(à noter : pas d'augmentation depuis 3 ans)

COMPTEURS PRINCIPAUX:

location du compteur (pour 1 mois) : 2,638 €
abonnement (pour 1 mois) : 6,131 €

- mètres cubes :

- de 0 à 120 m³ : 1,319 € le m³ - au-delà de 120 m³ : $1 \in \text{le m}^3$

COMPTEURS SECONDAIRES:

- location du compteur (pour 1 mois) : 2,638 €

- mètres cubes :

- de 0 à 120 m³ : 1,319 € le m³ - au-delà de 120 m³ : $1 \in \text{le m}^3$

De gros travaux de réhabilitation de l'usine de production d'eau potable, située sur la commune de Saint-Cirgue, construite en 1973 appartenant au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) de Valence-Valdériès, viennent de se terminer. Le but de ces travaux était le doublement de la capacité de production pour répondre aux futurs besoins des consommateurs des 25 communes adhérentes (aujourd'hui : 216 m3/heure au lieu de 108 m3 /heure). Pendant les travaux, l'usine a continué de fonctionner. Le chantier a dû faire face à certaines difficultés : exiguïté du site, nature du terrain, forte pente, accessibilité difficile. Le SMAEP comprend 4 agents et 1 secrétaire qui surveillent le bon fonctionnement de l'usine et son réseau de distribution.







TRIFYL



3 fois moins cher dans le bac jaune. Alors trions!

Les idées reçues ont la peau dure, et pourtant...Oui, le tri est moins cher que le traitement des ordures ménagères.

Sur notre territoire, les élus ont choisi de longue date de mettre en place une politique tarifaire incitative en faveur de la réduction et du tri.

Ainsi, le tarif pour le tri (emballages et papiers recyclables) est inférieur à celui du traitement des déchets résiduels (poubelles noires), pour inciter à trier, et à bien trier.

Pour chaque collectivité chargée de la collecte (communauté de communes, communauté d'agglomération ou syndicat de collecte) adhérente à Trifyl, la facture reflète le geste de tri des habitants de son territoire : en moyenne en 2019, 96 € la tonne pour la poubelle noire et 33 € la tonne pour les emballages et papiers correctement triés.

Pour sensibiliser les habitants à ce sujet et déconstruire les idées reçues, Trifyl propose une campagne de communication grand public à partir de décembre : « 3 fois moins cher dans le bac jaune! Alors trions!»

Pour relayer ce message, nous tenons à la disposition des mairies des affiches de différents formats, des visuels et des articles pour les bulletins communaux, sites internet... N'hésitez pas à nous en faire la demande.

Et pour en savoir plus sur cette question complexe, consultez le site www.trifyl.fr



Que faire de cette canette vide ? Trier ou pas ? Pour l'environnement, la réponse est évidente : Il faut trier pour recycler! Et pour le porte-monnaie?

Dans notre département, le tri des recyclables est bien moins cher que le traitement des autres déchets.

En effet, Trifyl, service public de valorisation des déchets, a souhaité mettre en place un tarif bas pour le tri, pour inciter à trier, et à bien trier,

Les collectivités de collecte paient ce service en fonction du geste de tri de leurs habitants : en moyenne, 96€ la tonne pour la poubelle noire et 33€ la tonne pour les emballages et papiers correctement triés

Le calcul est vite fait. Le tri des recyclables coûte 3 fois moins cher dans le bac jaune ..



Pour plus d'informations rendez-vous sur trifyl.fr

SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DU TARN (SDET)

Le « Chèque Energie » : Comment ça marche ?

Depuis 2 ans, l'Etat a mis en place le « Chèque Energie » afin de lutter contre la précarité énergétique et essayer d'améliorer durablement les conditions de vie des populations les plus fragiles.

Ce dispositif, qui a remplacé les tarifs sociaux de l'énergie, concerne aujourd'hui plus de 5 millions de ménages en France, recevant chaque printemps à leur domicile un courrier postal contenant un chèque accompagné d'attestations de protections complémentaires.

Fourniture d'énergie et travaux de rénovation énergétique

D'un montant variant de 48 à 277 euros, fixé à partir de la déclaration annuelle de revenus du ménage (revenu fiscal de référence et composition du foyer), le « Chèque Energie » peut être utilisé jusqu'au 31 mars de l'année suivant sa réception pour régler des factures d'énergie telles que l'électricité, le gaz naturel, le fioul, le GPL, le bois, la biomasse...

De même, ce chèque peut être utilisé pour financer certains travaux de rénovation énergétique. Dans ce cas de figure bien spécial, la durée de validité du chèque peut être augmentée de deux années afin de pouvoir cumuler les montants de plusieurs chèques pour réaliser des opérations plus onéreuses (voir site internet www.chequeenergie.gouv.fr : « convertir mon chèque-énergie en chèque-travaux »).

Pour le paiement des factures d'énergie, le chèque doit être remis annuellement au fournisseur d'électricité ou de gaz (EDF et autres fournisseurs sur le marché de l'énergie).

Il existe par ailleurs une possibilité de pré –affecter le chèque au fournisseur (voir site internet www.chequeenergie.gouv.fr)

Les attestations de protections complémentaires

Deux attestations (« électricité » et « gaz ») accompagnent l'envoi du chèque aux ménages bénéficiaires du dispositif. Ces documents sont utiles pour se déclarer auprès de son fournisseur d'électricité ou de gaz naturel lorsque le « Chèque Energie » n'a pas été utilisé pour régler des factures auprès d'eux. Par exemple, un foyer possédant un contrat électricité et un contrat gaz chez deux fournisseurs différent ou un foyer ayant utilisé son « Chèque Energie » pour la fourniture de fioul ou de bois...

La réception d'une attestation ou d'un « Chèque Energie » par un fournisseur active des dispositions protectrices complémentaires pour l'usager telles que l'absence de réduction de puissance en hiver, la gratuité des mises en service, des procédures « impayés » plus souples...

De même que pour le « Chèque Energie », les attestations peuvent être pré –affectées au fournisseur d'électricité ou de gaz naturel par le biais d'une demande en ligne.

Informations complémentaires

Toutes les démarches concernant le « Chèque-Energie » (réception du chèque et des attestations, procédures de paiement, affectations, déclaration de vol et de perte...) peuvent être réalisé en ligne. Un annuaire local des professionnels acceptant le Chèque-Energie est également disponible sur le site internet pour les bénéficiaires souhaitant utiliser leur chèque pour régler les factures de fioul, de GPL ou de bois.

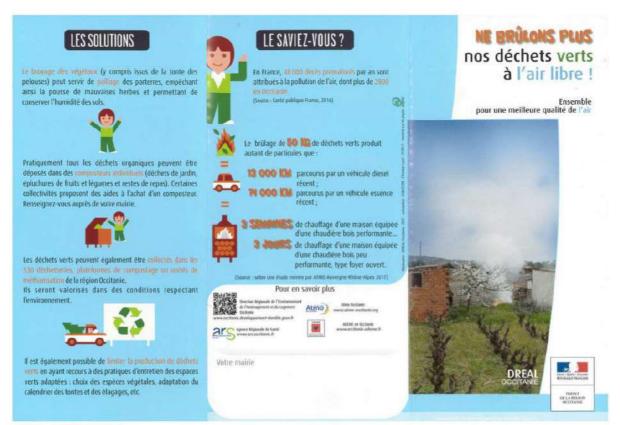
Vous pouvez vous informer auprès de la mairie de votre commune si vous souhaitez en savoir plus sur le dispositif « Chèque-Energie ».

- Site d'information : www.chequeenergie.gouv.fr

Numéro vert (gratuit) : 0 805 204 805

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE!





ANNEXE : Tableau synoptique de la réglementation relative au brûlage des végétaux dans le Tarn

Exploitants ou propriétaires forestiers Exploitants agricoles ou eleveurs	Brilage des déchets verts issus de la gestion forestière Brilage des déchets verts issus de l'exploitation agricole	LIGHTON	16 octobre au 14 mai AUTORISE soums à diclaration (1) 16 octobre au 14 mai AUTORISE* soums à	15 mai au 15 octobre finitientiti 15 mai au 15 octobre	16 octobre au 14 mai AUTORISE 16 octobre au 14 mai	15 mai au 15 octobre INTERRITE 15 mai au 15 octobre
éleveurs	de l'exploitation agricole	THORSTAN	AUTORISE* sounds à déclaration (3)	STOREGE		HERRINI
Exploitants agricoles ou	Brûlage sur pied de la		16 octobre au 14 mai	15 mai au 15 octobre	16 octobre au 14 mai	15 mai au 15 octobre
eleveurs	vegetation	IMPRIM	AUTORISE* spanis a déclaration (1)	DATEBULE	AUTORISE* seems à déclaration (2)	TRIMETER
Propriétaires soumis aux	Brîlage des déchets verts issus		16 octobre au 14 mai	15 mai au 15 octobre	SANS	BIET
débroussaillement	débroussaillement	THORETINE	AUTORISE sounds à déclaration (ii)	DOBBING	Targo extec	BOET

Autorisé, le brûlage doit se réaliser selon les conditions suivantes :

- (1) les (1) les tas de végétaux ne devront pas dépasser 5 mètres de diamètre et 2 mètre de hauteur ; (1 et 2) prévenir le le Centre de Traitement de l'Appel (C.T.A) du Service départemental d'Incendies et de Secours (S.D.I.S) (n° d'appel 18 ou 112) le matin précédant l'opération en indipant son nom, l'emplacement précis de l'incinération et le numéro de téléphone mobile dont il usera sur le chantier ;
- distances de sécurité seront de
- 5 mètres entre les tas,
- O 10 métres minimum par rapport à la végétation environnante ; en particulier, les foyers ne devront pas se trouver à l'aptomb d'arbres,

 (1) Les foyers devront être placés de telle sorte que la fumée ne constitue pas une gêne pour les voles ouvertes à la circulation publique et les zones urbanisées. La dérive de la fumée devra notamment être prise en
- (1 et 2) Le brûlage ne devra pas être engagé si le vent annoncé par les services de météo est supérieur à 30 km/h en rafales (information consultable sur le site internet de Météo-France pour une commune donnée) et ou s'îl est plus fort qu'un vent dit « modéré » (qualification consultable sur le répendeur téléphonique de Météo-France);
- (1 et 2) Le brûlage doit être interrompu si le vent devient supérieur à 30 km/h en rafales ou s'il devient plus fort qu'un vent dit : « modéré » ;
- (1 et 2) Le feu devra être surveillé en permanence et jusqu'à son extinction complète ;
- (2) La surface maximum de chaque zone sera de 10 hectares. Ne pas allumer plusieurs enceintes en même temps; Le périmètre devra être nettoyé de toute végétation sur une doter de tout moyen nécessaire à l'extinction définitive du chantier, et notamment d'une réserve d'eau d'un volume d'au moins 1m³/ha à brûler; largeur de 5 mètres, Il conviendra de se
- (2) Deux personnes au minimum devront être présentes pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'extinction définitive ;
- * Brûlage des résidus de culture de céréales, d'oléagineux, de protéagineux : interdit. Brûlage des résidus de chanvre, de lin, des précédents culturaux des cultures potagères et des semences de graminées

LA VIE ASSOCIATIVE



Course cycliste du mois d'avril

AJAMAVAT

Association des Jardiniers Amateurs des Monts d'Alban et de la Vallée du Tarn

Notre association a pour but de favoriser la rencontre et les échanges de tous ceux qui aiment ou souhaiteraient faire pousser des plantes pour leur consommation personnelle et pour leur plaisir. Nous faisons le choix de pratiquer des méthodes de cultures naturelles qui préservent la vie. Nous souhaitons aussi collecter les savoir-faire traditionnels et conserver des variétés anciennes qui se sont adaptées à notre région. Et c'est au Jardin Partagé de Trébas, lieu ouvert à tous où chacun peut participer selon ses possibilités, que nous nous retrouvons et invitons qui veut pour échanger et se rencontrer.

Comme chaque année, les adhérents ont organisé une commande groupée d'achats de graines et diverses rencontres entre jardiniers.

Notre assemblée générale s'est déroulée le 30 mars 2019, elle a défini quelques orientations pour l'année : construire le kiosque, c'est à dire une structure en bambou, créer de petites parcelles pour la culture de plantes vivaces et aromatiques, faire un jardin pour s'y promener, s'y rencontrer et échanger. Un travail physique et de présence... Or, le kiosque est fini ! Et dans l'été 2019, une sculpture en bronze y a trouvé refuge !



Début de la construction en bambou

Les plates-bandes ont exigé beaucoup d'entretien et, cet été, les plants n'ont pas trop souffert grâce à la présence matinale de quelques bénévoles.

Ici, nous remercions vivement toutes les personnes qui ont contribué à ces travaux !

Un merci particulier à Dominique du jardin de la Colombié qui a apporté de nombreux arbustes à replanter et des idées !

Nous serons heureux d'accueillir les curieux et tous ceux qui souhaitent échanger leurs savoirs ou jardiner dans la joie et la bonne humeur : nous nous retrouvons régulièrement quand le temps le permet, le dimanche matin en juillet et août, le vendredi après-midi durant l'automne et le printemps.

Merci de vous tenir informé-e auprès de nos bénévoles pour un calendrier plus précis ou pour avoir les dernières informations, vous pouvez joindre Irène, notre secrétaire au 05.63.55.93.53 ou nous retrouver sur notre site « http://ajamavat .free.fr / »

Pour l'association, le bureau

AMICALE DU TRÉBAS FOOTBALL CLUB

L'activité de l'amicale se concentre pendant la saison estivale. L'animation de la fête d'été associée au comité des fêtes fait partie des événements les plus marquants.

Le tournoi de foot à 7 du dimanche 11 août a été un grand moment de sport et de convivialité.

En soirée, la bodega traditionnelle servie par nos footballeurs a rassemblé jeunes et moins jeunes autour d'une barquette de frites/saucisse tant appréciée.

La disco mobile a connu un grand moment festif jusqu'au bout de la nuit.

Dimanche 18 août, le célèbre vide grenier de Trébas organisé par la MJC et le TFC a connu une grande affluence malgré la chaleur intense de cet été.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour partager de grands moments d'animation et de convivialité.

Bonne année à tous.

Amicalement,

Pour l'association,

le président Anthony Revellat



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE TRÉBAS ET VILLENEUVE SUR TARN

Notre association a pour but d'apporter une aide financière et matérielle aux projets éducatifs menés par l'équipe enseignante de nos écoles de Trébas et Villeneuve-sur-Tarn.



Les ressources de l'APE proviennent essentiellement du bénéfice du loto des écoles, mais aussi du concours de belote organisé en avril. Pour l'année 2018-2019 s'est également ajoutée la vente de glacières isothermes personnalisées par les enfants.

Tout au long de l'année écoulée, l'APE a soutenu financièrement les écoles pour divers projets et activités : l'achat d'un « pack papeterie » offert à chaque élève entrant au collège, le goûter de Noël, l'après-midi carnaval avec un joli spectacle offert par la Maison de retraite Belcantou, que nous remercions pour cet accueil chaleureux annuel.

L'année scolaire 2018-2019 a été placée sous le signe de la découverte pour les 3 classes, qui sont parties en voyage scolaire. Tandis que les cycles 1 et 2 ont arpenté les escaliers de Rocamadour et du Gouffre de Padirac, le cycle 3 s'est initié à la voile tout en étudiant le littoral méditerranéen. Pour permettre ceci, ce n'est pas moins de 8000€ que l'APE a versé aux écoles afin de diminuer le coût restant aux familles.

Cette année, nous avons fait le choix d'organiser le loto un dimanche après-midi au lieu du traditionnel dernier samedi du mois de novembre. La mauvaise météo aidant, cette session 2019 a permis d'attirer une autre population et de remplir la salle, dont l'estrade était garnie de nombreux et jolis lots grâce à une forte implication de fidèles parents d'élèves qui ont su démarcher de nouveaux commerçants afin de proposer des lots toujours plus importants.

En cette période de fin d'année, nous en profitons pour renouveler nos remerciements aux participants à ces diverses manifestations, aux artisans et commerçants locaux qui répondent présent à nos sollicitations, mais également aux parents d'élèves, sans qui notre association ne pourrait fonctionner.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année 2020, et nous vous donnons d'ores et déjà RDV le samedi 4 Avril pour notre concours de belote!

Pour l'association, les co-présidents Caroline Serralta et Benoît Van Gaver



ASSOCIATION DES PRODUCTEURS ASSOCIÉS DES PAYS TARNAIS

L'année 2019 a été marquée par le départ de Michel Hay à la tête de la Présidence de l'association des Producteurs Associés des Pays Tarnais après trente années de présence. Le bureau a été remanié et Sandrine Miot a été élue présidente.

Cette association est composée d'une trentaine de producteurs et d'artisans locaux qui proposent des produits diversifiés alimentaires ou non sur les marchés estivaux de Trébas et d'Ambialet.

Le marché de Trébas est un marché qui se tient le dimanche matin en juillet et août. Les producteurs proposent aussi, entre mi-juillet et mi-août, trois marchés nocturnes gourmands.

Cette année, l'association s'est engagée vers « le zéro déchet », surtout lors de la tenue des marchés gourmands.

Ainsi, l'association a investi dans des écocups qui sont prêtés aux visiteurs qui viennent manger et qui doivent être restitués en fin de repas.

Les producteurs n'utilisent presque plus de couverts ou récipients plastiques. Ainsi, nous utilisons en priorité des couverts et des assiettes non jetables, voir des assiettes en bois brut (pizzas), ou des récipients cartons. Nous proposons l'eau dans des bouteilles en verre.

Nous sollicitons les visiteurs pour qu'en fin de repas, ils trient leurs déchets :

- les déchets cartons dans un bac,
- les déchets alimentaires dans un autre pour qu'ils soient compostés sur les fermes.

Ainsi, en fin de marché gourmand, nous avons récupéré très peu de déchets et ainsi peu encombré les poubelles de la ville.

Nous sommes très fiers de cette initiative et souhaitons la poursuivre les années suivantes avec l'aide de tous. Merci de jouer le jeu de la réduction des déchets et de la préservation de la propreté de notre environnement.

Nous remercions la mairie de Trébas pour son soutien à la tenue de ce marché de producteurs et d'artisans.

Pour l'association, la présidente Sandrine MIOT



CLUB ARC EN CIEL, GÉNÉRATION MOUVEMENT

Les aînés du club Arc en Ciel Génération Mouvement de Trébas souhaitent la bienvenue à tous ceux qui viendront nous rejoindre pour partager nos moments de joie, d'amitié et de jeux (belote, scrabble, rumikub, rami, etc...) ainsi qu'un petit goûter.

Poussez la porte du club : ouvert tous les jeudis à 14 h et les mardis de novembre à fin mars.

Chaque année, nous effectuons un ou deux voyages de plusieurs jours, ainsi que des sorties d'une journée au Château du Bosc, au Parc animalier de Pradinas et aux Les Folies Fermières .

Rencontres avec d'autres clubs et la maison de retraite : repas et belote avec les résidents.

Pour notre grand voyage de 2019, en septembre, nous avons embarqué à Marseille vers la Sardaigne et puis la Toscane que nous avons visitées.

Début décembre, le week-end dans la région de Cahors <<Si le Lot m'était conté>>

Le loto avec Belcantou sera cette année au printemps 2020 à 20h30 à la salle des fêtes de Trébas

On ne s'ennuie pas au club Arc en Ciel, n'hésitez pas à nous rejoindre !!!!

Nous vous souhaitons une Bonne et Heureuse Année 2019

Contact : Madame Rouquette au 05.63.55.90.30

Pour l'association, la présidente Yvonne Rouquette









Page 47

COMITÉ DES FÊTES

Encore une fois, notre association a relevé le défi d'assurer l'organisation de deux manifestations au service de l'animation du village, malgré le nombre restreint de ses membres. Défi réussi!

Lors de la Saint-Blaise, le 2 février au soir, 200 personnes se sont retrouvées dans la salle des fêtes pour savourer notre gratounade, profiter de la soirée animée par la discomobile Pyramidal et participer à la tombola pour tenter de remporter le gâteau à la broche mis en jeu. Un bon moment pour tout le monde.

Pendant l'été, nous avons à nouveau assuré les aubades le samedi précédant la fête puisque nous n'étions pas assez nombreux pour tout faire le jour du repas. Votre accueil toujours chaleureux est un grand plaisir!

Nous tenons à préciser pour les nouveaux arrivants que lors de notre passage, nous vous offrons systématiquement une plante en plus des quelques notes de musique de nos accordéonistes. Vous n'êtes absolument pas obligés de mettre quelque chose dans la tirelire. Inutile donc de vous calfeutrer en nous entendant arriver.

La fête d'été a eu lieu en ce qui nous concerne les 9 et 10 août.

Les tickets pour le repas du samedi soir ont été mis en vente sur le marché le dimanche précédent, 4 août, puis toute la semaine au Coccimarket. Cette façon de faire convenant au plus grand nombre, elle sera renouvelée en 2020. Attention toutefois : le nombre de places disponibles reste limité, notamment lorsque la météo n'est pas au rendez-vous. Prenez vos précautions!

Notons que cette année, les perturbateurs de l'été 2018 se sont abstenus. Pour le plus grand plaisir de tous : vous avez été nombreux à le remarquer et vous en féliciter.

Pour célébrer ces réussites, nous nous sommes réunis entre bénévoles au mois d'octobre pour un bon repas. Si vous souhaitez y participer l'année prochaine, rejoignez-nous : notre assemblée générale aura lieu le 24 janvier 2020, à 20 h 45, dans l'ancienne bibliothèque et les bonnes volontés y sont bienvenues.

En 2020, la Saint-Blaise aura lieu le 1^{er} février et la fête d'été les 7 et 8 août. Notez les dates dans vos agendas!

D'ici là, très bonne année 2020 à tous ☺

Pour tout contact ou renseignement, vous pouvez appeler Gilbert Gavalda, le président, au 06 77 67 48 59, ou nous envoyer un e-mail à <u>cdf.trebas@gmail.com</u>

Pour l'association, le bureau



MJC TRÉBAS CURVALLE

La MJC propose tout au long de l'année des activités aux enfants et aux adultes.

Ces activités sont sportives, culturelles, sociales. Elles sont accessibles à un prix très modique grâce au bénévolat de nos animateurs. Le panel proposé est très varié et il s'enrichit chaque année de propositions nouvelles. Nous cherchons depuis plusieurs années à construire des partenariats, des collaborations avec les autres associations du territoire. Je tiens à les citer : Association de Parents d'Elèves, Trébas Football Club, Ajamavat...

Ainsi dans le cadre du Printemps de la Vallée, la MJC Trébas/Curvalle, l' AJAMAVAT et ses autres partenaires : RPI Trébas/Curvalle, Syndicat Mixte Rivière Tarn et Office du Tarn , la médiathèque de Trébas, ont organisé une séance cinéma « Ce lien qui nous élève » avec la présence du réalisateur Oliver Dickinson, une découverte nature « suivre les traces des castors et des loutres », et l'animation guidée sur le parcours nature aménagé par la commune au bord du Tarn.

Cela permet de nous connaître, d'apprécier le travail des uns et des autres qui par leur engagement contribuent avec nous à tenter d'améliorer notre quotidien. Cela permet en outre de tisser de nouveaux liens qui permettront d'envisager d'autres animations. Ce partage de projet est essentiel sur notre petit territoire, il permet de dépasser certaines craintes, de faire évoluer nos mentalités. Nous poursuivrons sur cette voie car nous sommes convaincus que ces coopérations sont fructueuses pour tous. Faire vivre la MJC c'est une contribution concrète au mieux vivre ensemble, un crédo passionnant et passionné dans notre capacité à construire quelque chose de positif dans l'océan complexe et tumultueux du monde environnant. Cette aventure associative est le fruit du travail important des animateurs d'activités qui se déroulent chaque semaine (judo, gym, activités pour les enfants, tennis de table, arts plastiques, tir à l'arc, marches ou randonnées, spéléologie), des animations ponctuelles (découverte patrimoine, vide-grenier, cinéma).

C'est aussi le fruit d'un travail essentiel mais moins visible des bénévoles qui aident, gèrent, administrent. C'est encore le fruit d'une collaboration étroite avec les partenaires (mairies, communautés). Ce petit édifice (120 adhérents) ne doit son existence qu'à l'ensemble des forces citées ci-dessus.

Toutes ces animations sont vécues pour ce qu'elles sont, bien entendu mais elles permettent au-delà de cela de l'activité réalisée de nous rencontrer, de nous entendre, de partager des émotions.

Un plus certain dans notre rural dispersé qu'il convient de conforter, de faire prospérer ou d'amplifier. C'est dans tous les cas le vœu que la MJC formule pour l'année 2020!

Pour l'association, le président Yves Le Poëc



PÉTANQUE



« La Pétanque est un sport, une activité de plein air, une école de fair play, de détente et de loisir. »

BILAN SPORTIF 2019

En catégorie senior :

- Equipe A : 3ème place au championnat par équipe des clubs de 3ème division.
- Une équipe qualifiée à la phase finale du championnat du Tarn triplette promotion, où elle a atteint les 1/8 de finale.

En catégorie Benjamins et Minimes:

3ème place à l'Open départemental

En catégorie Cadets :

Champions du Tarn par équipes

En catégorie Juniors :

- Champions du Tarn par équipes
- Qualifiés au championnat triplettes d'Occitanie
- Vainqueurs du Régional de Bessilles
- Finalistes du National de Milliau

Comme tous ces joueurs et tous ces jeunes (avec leur label école de pétanque) vous pouvez véhiculer l'image de TREBAS à l'intérieur et à l'extérieur du département, et faire honneur à notre club.

« Chacun tire son plaisir de l'instrument dont il joue le mieux »

CALENDRIER SAISON 2020

- Open jeunes en tête à tête le 15 mars
- Rencontre avec le club de Coupiac au printemps.
- Officiel en Doublettes Mixtes : DIMANCHE 21 JUIN.
- Entraînements école pétanque les mercredis à 14 h.
- En période hivernale : BOULODROME COUVERT. (contact : 07 80 01 31 81).
- En juillet et en août : Concours en doublettes ouvert à tous : les MERCREDIS à 21h.

Informations et contact sur notre site : pétanque trébas 81 Tél. 06 88 27 52 98

Pour l'association, le président Francis Vernhes



L'équipe senior



L'école de pétanque

TRÉBAS CULTURE ET LOISIRS

2019 ... une année TCL placée sous le signe de l'Art ...

En juillet, la salle de la Mairie a accueilli les peintures de Maryse Della Flora, Anne-Marie Barthe et Anne-Marie Bonnet. En août, ont été exposées les œuvres peintes de Monique Morellec et les sculptures d'Anne-Marie Vachon.

Les 21 juillet et 4 août, nous avons partagé avec l'Association Arts et Terroir d'Oc un évènement commun : un marché de créateurs ainsi que « Place aux Artistes » (initié par Gilles Lescoules) sur les rues et places du village. Mais surtout, parlons de la réussite de l'événement « Entre deux Ondes » qui a vu la plage embellie par la présence des sculptures de Karim, Gilles Lescoules, Casimir Ferrer, Abel Reis et Jean-Louis Tartas. Nous avons accompagné Karim sur ce projet qu'il avait initié avec Gilles, et le succès fut tel que nous avons prolongé la durée de l'exposition !



L'exposition du mois de septembre, deuxième édition, ouverte aux photographes amateurs, sur le thème de « L'eau dans tous ses états » a remporté un franc succès. Beauté de la nature, délicatesse et poésie dans tous les clichés exposés ! Nous reconduirons l'expérience en 2020 avec un nouveau thème.

Le jardinet citoyen continue à être entretenu par des bénévoles de l'association, merci à eux !



Cinquième édition pour notre Marché de Noël avec 29 exposants; le Père Noël, la traditionnelle tombola, la joie des rencontres autour d'un vin chaud, et la bonne humeur!

Projet 2020 : le mur de derrière de l'ancien presbytère va être décoré par les enfants des écoles de Trébas et Villeneuve, sous la conduite bienveillante de Raymond Barde et des instituteurs.

Philippe et Sylvie Casail ont quitté Trébas pour s'installer sous le ciel du Gard... merci à Philippe pour

toute la belle énergie qu'il a apportée et communiquée à l'association... et merci à notre nouvelle présidente Maryse Della Flora d'avoir accepté de reprendre le flambeau!

Toute l'équipe de Trébas Culture et Loisirs vous souhaite une belle et heureuse année 2020 ! Nous sommes ouverts à toutes idées ou propositions d'animation ou d'activité sympathique ! (courriel : trebas@outlook.fr)

Pour l'association, le bureau



TRÉBAS FOOTBALL CLUB

L'histoire du foot à Trébas s'écrit saison après saison et celle-ci est particulièrement importante avec la création de nouveaux vestiaires réalisés par la commune de Trébas.

L'aménagement du bâtiment a été réceptionné le 10 juillet 2019 en présence de Madame le Maire et de toutes les entreprises qui ont réalisé ce projet.

Ce vestiaire et sa salle de réception s'inscrit dans une suite durable de l'existence du club, mais pour cela la structure matérielle doit être appuyée par un fort engagement humain.

La saison 2019/2020 se déroule très bien, l'équipe 1 se retrouve en tête de championnat de D3 avant la trêve, l'équipe 2 se défend honorablement à une huitième place du championnat de D4.

Depuis cet automne le TFC s'est rapproché du club de l'US Réquista pour les catégories jeune U5 à U17, c'est pourquoi vous pouvez voir des matches de jeunes se dérouler le samedi après-midi sur le terrain de Trébas.

Ce rapprochement encourage les plus jeunes de notre vallée à pratiquer le football dans de bonnes conditions.

Composition du bureau 2019/2020:

- Président : Christian Revellat- Vice-Président : Rémy Marty- Trésorière : Michèle Lecoules

- Trésorière adjointe : Edwige Alibert

- Secrétaire : Caroline Roustit

- Secrétaire adjoint : Sylvain Puech

> **Dirigeants :** Alain Massol, Nicolas Revellat, Jocelyne Gavalda, Philippe Massol, Guy Gavalda, Josy Revellat, Thierry Filetti, David Durantou.

➤ Entraîneurs :

TFC 1 : Clément DablinTFC 2 : Anthony Revellat

Tout l'ensemble du club vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendezvous l'année prochaine encore plus nombreux autour du stade.

Pour l'association, le président Christian Revellat





Mairie de Trébas 05 63 55 85 47

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h

Site internet: http://www.mairie-trebaslesbains.fr/

Mail: trebaslesbains@orange.fr

Agence Postale Communale

05 63 55 88 44

Ouverture le matin du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Bibliothèque 05 63 60 89 10

bibliotrebas@gmx.fr Mail:

Ouverture le mardi et vendredi de 16h à 18h

et le samedi de 10h à 12h

Déchetterie (Téléphone de la mairie) 05 63 55 85 47

Ouverture le lundi de 14h30 à 17h30

le mercredi de 9h45 à 11h45 et le samedi de 10h à 12h

Assistante Sociale 05 63 80 22 30

Nous vous recommandons de vous renseigner au préalable auprès du secrétariat de mairie sur les dates des permanences, car elles doivent reprendre normalement à partir du mois de février 2020 - le 3^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h30.

École de Trébas 05 63 55 94 31

École de Villeneuve 05 63 55 87 87

Maison de Retraite Belcantou 05 63 55 84 09

A.D.M.R. Alban (Aide à Domicile en Milieu Rural) 05 63 79 52 12

Office de Tourisme

- bureau d'information de Trébas 05 63 55 88 92

05 63 55 39 14 - accueil au siège social d'Ambialet

accueil.tourisme@valleedutarn.fr - mail:

http://www.valleedutarn-tourisme.com - site internet :

Préfecture du Tarn à Albi 05 63 45 61 61

Trésor Public à Albi 05 63 49 59 00

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable à Valence 05 63 53 49 02

S.P.A. à Le Garric 05 63 36 51 92

Gendarmerie de Valence d'Albigeois ... 05 63 56 48 10

Accueil du public le lundi de 8h à 12h, mercredi et jeudi 14h et 18h

NUMÉROS D'URGENCE :

SAMU 15 POLICE 17 **POMPIERS 18** N° d'urgence européen 112